

Dossier MAPAQ # 2792589-0001

Mme Micheline BEEBE

159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0

Historique des évènements:

Le 12 novembre 2020, j'ai fait une inspection suite à la réception d'une plainte concernant le bien-être animal, effectuée avec [REDACTÉ] et [REDACTÉ]. J'ai constaté dans la maternité une forte odeur d'ammoniac qui me piquent les yeux. J'ai constaté que les chiennes ne pouvaient pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin. J'ai aussi constaté que les enclos qui hébergeaient les chiens étaient en mauvais état (présence de rouilles, trou dans les murs), sales et fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute) et que plusieurs enclos avaient les 4 côtés pleins. J'ai aussi constaté la présence de ripes dans les bols d'eau et que le toilettage des chiens était dû. J'ai constaté la présence de 3 chiens qui portaient en permanence des colliers étrangleurs. Présence sur place de 58 chiens de plus de 6 mois et 15 chiots (voir rapport inspection #3274521 en annexe A-6). Plusieurs recommandations avaient été faites. Un plan d'action a été demandé et reçu le 26 novembre 2020 (voir annexe A-13).

Le 25 mars 2021, j'ai fait une inspection de suivi, effectuée avec [REDACTÉ] et [REDACTÉ]. J'ai constaté que certaines chiennes ne pouvaient pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin. J'ai aussi constaté que les enclos qui hébergeaient les chiens étaient fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute), étaient sales et il y avait la présence de trou dans les murs. J'ai constaté que plusieurs niches avaient été remplacés par des cabanes de pêche qui étaient trop grande pour permettre aux chiens de conserver leur chaleur. J'ai constaté qu'une partie des chiens avaient été toiletté, mais il y avait encore des chiens où le toilettage était dû. J'ai encore constaté la présence d'un chien qui portait un collier étrangleur. Présence sur place de 62 chiens de plus de 6 mois et de 6 portées de chiots (voir rapport inspection #3282795 en annexe A-7). Un délai supplémentaire avait été laissé à [REDACTÉ] car il m'avait mentionné que les matériaux pour faire les correctifs se trouvaient au Nouveau-Brunswick et que la frontière était fermée à cause du COVID.

Le 10 mai 2022, j'ai fait une inspection régulière, effectuée avec [REDACTÉ] et [REDACTÉ] et j'en ai profité pour faire un suivi. J'ai constaté que certaines chiennes ne pouvaient pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin et que des chiots de 6 semaines étaient séparés de leur mère. J'ai aussi constaté que les enclos qui hébergeaient les chiens étaient fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute), qui étaient sales et en mauvais état (présence de rouille sur le grillage, trous dans les murs). J'ai constaté la présence de broches et de clous accessibles aux chiens. J'ai constaté la présence d'ammoniac dans 2 bâtiments malgré que la ventilation fût en fonction. Présence sur place de 76 chiens de plus de 6 mois et de 46 chiots. [REDACTÉ] m'a fait part de son intention d'installer une roulotte sur le terrain pour relocaliser certains chiens. Je lui ai rappelé les normes que celui-ci devrait respecter. Plusieurs avis de non-conformité ont été émis (voir rapport inspection #3450757 en annexe A-8).

Le 24 novembre 2022, je fais une inspection régulière et suite à la réception d'une plainte concernant le bien-être animal, effectuée avec [REDACTÉ] et [REDACTÉ]. Je constate dans les bâtiments, une odeur d'ammoniac, donc une ventilation inadéquate. Je constate que les chiennes ne peuvent pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin. Je constate aussi que les enclos qui hébergent les chiens sont en mauvais état (présence de rouilles, trou dans les murs), sales et fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute) et que plusieurs enclos dans une roulotte ont les 4 côtés pleins. La majorité des niches sont trop grandes par rapport à la taille des chiens qui ne leur permettent pas de conserver leur chaleur. Je constate aussi la présence de ripes dans les bols d'eau et de nourriture et que le toilettage des chiens est dû (poil long, cotonné, sale; griffes très longues). Je constate la garde de plusieurs chiens à une température qui est inadéquate. Présence sur place de 80 chiens de plus de 6 mois et 81 chiots (voir rapport inspection #3520611 en annexe A-9).

Responsable du dossier

Lise Michaud, inspectrice MAPAQ #900

350, boulevard Arthur-Buies Ouest

Rimouski (Québec) G5L 5C7

Téléphone : 418 727-3522 poste 1666

Date : 10 mai 2023

Signature : [REDACTÉ]

ORIGINE					
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS		N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363886	
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7					
A DÉFENDEUR					
PERSONNE PHYSIQUE <input checked="" type="radio"/>		PERSONNE MORALE <input type="radio"/>			
NOM 1 BEEBE	NOM 2	PRÉNOM Micheline			
NOM DE L'ORGANISME		DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)	MINEUR	SEXE	
RAISON SOCIALE					
ADRESSE 159 rue des Méandres		APP.	CASIER POSTAL	CODE POSTAL G0C 1L0	
MUNICIPALITÉ Pointe-à-la-Croix	PROVINCE/ÉTAT QC	PAYS Canada	N° TÉLÉPHONE	HORS QUÉBEC <input type="checkbox"/>	
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO	PERMIS <input checked="" type="checkbox"/>	PLAQUE D'IMMATRICULATION <input type="checkbox"/>		PROVINCE/ÉTAT	
	NEQ <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>	QC	
B INFRACTION					
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION	LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU <input type="radio"/>	ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2022-11-24	HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 09:00	ANNÉE MOIS JOUR (FIN) (AAAA-MM-JJ)	HEURE MINUTE (FIN) (HH:MM)
N° Dossier (BAK) 2792589	EXPLOITANT-ENTITÉ 0001	MÊME ÉTABLISSEMENT VISITE <input checked="" type="checkbox"/>	N° LOI PRINCIPALE B-3.1	NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal	
ART. LOI PRINCIPALE 5 al. 1	N° LOI/RÉG. APPL. 1				
ARTICLE RÉGL. APPL. 1					
N° LOI/RÉG. APPL. 2	ARTICLE APPL. 2	CODIFICATION 102	CODE DÉF.	CODE VEH.	
DESCRIPTION DE L'INFRACTION ETANT GARDIEN D'UN ANIMAL, NE S'EST PAS ASSURE QUE SON BIEN-ETRE OU SA SECURITE NE SOIT PAS COMPROMIS.					
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) <input type="checkbox"/>					
C LIEU D'INFRACTION					
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Maison d'habitation, bâtiments, roulottes et terrain situés au 159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0			NO RAPPORT D'INSPECTION 3520611		
			LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 06030	DISTRICT JUDICIAIRE Bonaventure	
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS					
CHOSSES SAISIES <input type="checkbox"/>	DESCRIPTION				ANNEXE <input type="checkbox"/>
ORDONNANCE <input type="checkbox"/>	PRÉCISER				
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS <input type="checkbox"/>					
E FAITS ET GESTES PERTINENTS					
Je, Lise MICHAUD, inspectrice à l'emploi du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), me présente le 24 novembre 2022 à 9h00 au 159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0 pour effectuer une inspection régulière et suite à la réception d'une plainte concernant le bien-être animal. Je suis accompagnée de Mme Myriam BORDELEAU, inspectrice et cheffe d'équipe MAPAQ. Mme Micheline BEEBE est présente sur place.					
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) <input checked="" type="checkbox"/>					
PREMIER AGENT ATTESTATION			DEUXIÈME AGENT ATTESTATION		
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>			J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise		NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam	
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE		AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE	
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI <input checked="" type="checkbox"/>	QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-23	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI <input checked="" type="checkbox"/>	QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-03
SIGNATURE			SIGNATURE		

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363886
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » <input checked="" type="radio"/> NOUVELLE SECTION « F » <input type="radio"/> OU SUITE DE « F » <input type="radio"/>			
<p>Je fais l'inspection des lieux avec Mme Micheline BEEBE. Sur les lieux, les chiens sont gardés dans plusieurs bâtiments, roulottes et d'autres sont gardés à l'extérieur (photo 1 et 2). Suite au dénombrement des animaux, il y a sur place 80 chiens de plus de 6 mois et 81 chiots.</p> <p>Dans le bâtiment qui servait pour le toilettage lors de l'inspection du 10 mai 2022, celui-ci héberge maintenant une chienne et ses 6 chiots d'environ 1 mois d'âge. Lors de l'inspection, il y a absence de chauffage dans le bâtiment et je peux constater de l'eau gelée dans le bol. La température de garde au moment de l'inspection dans le bâtiment n'est pas compatible avec les impératifs biologiques des chiots. Mme Micheline BEEBE me mentionne que la chaufferette a été brisée par les chiens. L'isolant du bâtiment est accessible aux chiens, qui pourrait être dangereux pour la santé si ingérée. Il y a la présence de plusieurs clous qui dépassent, qui pourraient être une source de blessures pour les chiens. Il y a la présence de sections en bois brute qui ne sont pas lisses, ni facilement lavables (photo 3).</p> <p>Dans la roulotte bleue servant de maternité, dès mon entrée dans le bâtiment, je sens une odeur d'ammoniac qui saisit au niveau de la gorge et des yeux, malgré que la ventilation soit en fonction. Une chienne est en train d'avoir ses petits durant l'inspection. Sur les 6 chiots qu'elle a, il y en a 4 de décédés. En continuant mon inspection de la maternité, je constate que les chiennes qui ont des chiots n'ont pas d'installation pouvant s'isoler au besoin de leurs petits qui est une exigence à l'article 40 du règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (voir annexe A-10 et photo 4). Aussi, le bâtiment contient des enclos qui ont des sections en bois brute, qui ne sont pas lisses, ni facilement lavables. La température dans le bâtiment qui est mesurée au thermomètre infrarouge est de 11°C. Voyant l'inaction de Mme Micheline BEEBE face à ce constat, ma collègue Mme Myriam BORDELEAU demande la relocalisation des chiennes avec les chiots naissants ou d'augmenter la température de garde à 25°C. Mme Micheline BEEBE a finalement opté pour l'ajout d'une chaufferette. La température est rendue à 22°C lors de mon départ, ce qui n'est toujours pas conforme aux impératifs biologiques des chiots naissants.</p>			
SUITE PAGE SUIVANTE <input checked="" type="checkbox"/>			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTÉ]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTÉ]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-07-23	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-07-23
SIGNATURE [REDACTÉ]		SIGNATURE [REDACTÉ]	

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363886

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » NOUVELLE SECTION « F » OU SUITE DE « F »

Dans le bâtiment face à la maternité, 13 chiots y sont hébergés. Dès mon entrée dans le bâtiment, je constate une forte odeur d'ammoniac. J'ai les yeux qui piquent et la gorge qui gratte. La ventilation n'est pas en fonction. Mme Micheline BEEBE semblait réticente à la mettre en fonction, semblerait pour ne pas diminuer la température dans le bâtiment. Elle l'a mis en fonction à ma demande pour faire diminuer la concentration d'ammoniac présente dans le bâtiment. Il y a accumulation de poussière près du ventilateur et sur les murs. Je constate que les murs ne sont pas propres et il y a la présence de sections en bois brute qui ne sont pas lisses, ni facilement lavables. Je constate aussi des clous qui sont accessibles aux chiots, qui pourraient être une source de blessures pour eux (photo 5).

Dans un autre petit bâtiment, il y a la présence de 3 chiens et l'eau est partiellement gelés. Je constate que les murs ne sont pas propres et il y a la présence de sections en bois brute qui ne sont pas lisses, ni facilement lavables ainsi que la présence de clous qui dépassent, dont un qui se trouve dans le plat d'eau qui pourrait facilement blesser les chiens au visage (photo 6).

Dans la roulotte près du garage, une odeur d'ammoniac est perceptible dès mon entrée. Je constate la présence de nombreux trous dans les murs et dans le plancher laissant paraître des fils, qui pourraient être dangereux pour la santé si ingérés (photo 7 et 8). Il y a aussi la présence de glace dans les bols d'eau. Ce sont des chiens de petites races et ils n'ont pas d'endroit pour s'isoler pour garder leur chaleur, ce qui m'indique que la température du bâtiment n'est pas compatible avec les impératifs biologiques de l'animal (photo 8). De plus, les enclos sont aménagés de façon à ce que les 4 côtés sont pleins, ne permettant pas aux chiens d'avoir une vue sur l'extérieur de l'enclos (photo 9). Les murs ne sont pas propres. Les chiens ont le bas des pattes sales.

Dans une roulotte au fond du terrain, 3 enclos ont été aménagés avec des parties en bois brute qui ne sont pas lisses, ni facilement lavables (photo 10). La roulotte n'est pas chauffée lors de l'inspection et il y a la présence de chiens de petites races. Il n'y a aucun endroit accessible aux chiens pour s'isoler et garder leur chaleur.

SUITE PAGE SUIVANTE

PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-23	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-23
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363886
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » NOUVELLE SECTION « F » OU SUITE DE « F »

Dans le garage, une section est convertie en chenil. Je constate la présence de trou dans les murs et les surfaces ne sont pas propres et je constate la présence de bois brute qui n'est pas une surface lisse, ni facilement lavable dans les enclos. La ventilation n'est pas en fonction et une odeur d'ammoniac est perceptible. Lors de mon inspection, je constate une chienne qui est en train de mettre bas dans un enclos en présence de d'autres chiens (photo 11). Selon le règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens à l'article 39, la femelle qui met bas et celle qui allaite ses petits doivent être gardées à l'écart d'autres animaux pendant un mois suivant la naissance des petits (voir annexe A-10). Mme Micheline BEEBE est surprise par la situation et elle a relocalisée la chienne et le chiot dans la maternité. De plus, la température dans le bâtiment qui est mesuré au thermomètre infrarouge est de 5°C, ce qui n'est pas compatible avec les impératifs biologiques d'un chiot naissant, ni avec les chiens de petites races qui sont gardés dans le bâtiment. Les chiens n'ont aucun endroit accessible pour s'isoler et garder leur chaleur.

Dans le bâtiment face au garage, plusieurs chiens y sont hébergés. La température qui est mesuré au thermomètre infrarouge est de 6°C. Il y a des chiens de petites races qui sont gardés dans le bâtiment et ils n'ont pas d'endroit pour s'isoler pour garder leur chaleur, donc la température n'est pas compatible avec les impératifs biologiques de l'animal. Je fais les mêmes constats que dans les autres bâtiments, il y a des trous dans les murs des enclos, les surfaces ne sont pas propres et je constate la présence de bois brute qui n'est pas lisse, ni facilement lavable dans les enclos (photo 12).

Le reste des chiens et des chiots sont hébergés à l'extérieur. Plusieurs chiens sont attachés à des niches. Les niches sont trop grandes par rapport à la grosseur du chien pour que celui-ci puisse garder sa chaleur par temps froids (photo 13). Certaines niches ont des clous qui sortent des murs, qui pourraient être une source de blessures pour les chiens. Un chien de type golden retriever est attaché à sa niche avec un collier étrangleur, qui pourrait gêner sa respiration ou lui occasionner de la douleur ou des blessures (photo 14). Des chiots et des chiens sont gardés dans 4 enclos avec la présence d'un abri (photo 15). L'abri n'est pas chauffé et il fait sous 0°C à l'extérieur lors de l'inspection (présence de neige au sol qui ne fond pas). Les chiens n'ont aucun endroit pour s'isoler et garder leur chaleur par temps froid et la température n'est pas compatible avec les impératifs biologiques des chiots. Dans un des enclos, des glaçons du bâtiment adjacent pendent dans l'enclos, qui pourrait causer des blessures aux animaux s'ils devaient tomber (photo 16).

SUITE PAGE SUIVANTE

PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-23	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-03-03
SIGNATURE [REDACTED]	SIGNATURE [REDACTED]	SIGNATURE [REDACTED]	SIGNATURE [REDACTED]

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363886
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » <input checked="" type="radio"/> NOUVELLE SECTION « F » <input type="radio"/> OU SUITE DE « F » <input type="radio"/>			
<p>Durant l'inspection, je constate la présence d'un chien avec du sang frais au niveau de la bouche qui est en présence de d'autres chiens (photo 17). Mme Micheline BEEBE me mentionne que cela est dû à une agression par un autre chien. Des animaux incompatibles ou agressifs doivent être gardé séparément. Devant l'inaction de Mme Micheline BEEBE, le chien a été relocalisé dans un autre enclos à notre demande.</p> <p>En général, les enclos où sont hébergés les chiens ne respectent pas les normes énoncées à l'article 14 du règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (voir annexe A-10). Les niches présentent sur place ne respectent pas les normes de l'article 23 du règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (voir annexe A-10). Les bâtiments ne sont pas bien ventilés afin d'éviter une concentration d'ammoniac. La température dans les bâtiments n'est pas compatible avec les impératifs biologiques des animaux. Donc, Mme Micheline BEEBE n'a pas fourni à ses animaux un lieu salubre, propre et convenable, dont l'aménagement ou l'utilisation des installations n'est pas susceptible d'affecter son bien-être ou sa sécurité et contrevient à l'article 5 al.1(2) de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal B-3.1.</p> <p>Plusieurs chiens sont gardés dans des enclos sur un fond de ripe. Ainsi, plusieurs bols de nourriture et d'eau sont contaminés par la ripe (photo 4). De plus, il y a des réserves d'eau dans des barils dans quelques bâtiments. Toutefois, un contenant n'est pas propre (photo 18). Donc, Mme Micheline BEEBE ne fournit pas de l'eau propre et de la nourriture exempt de contaminant à ses animaux et contrevient à l'article 5 al.1(1) de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal B-3.1.</p> <p>Je constate que la majorité des chiens ont les griffes très longues (photo 19), incluant les 3 chiens gardés dans la maison. Plusieurs chiens sont dus pour un toilettage et ont le poil long, cotonné, sale (photos 7, 10, 17). Donc, Mme Micheline BEEBE ne donne pas les soins de base nécessaires à ses chiens.</p> <p>Pour l'inspection des chiens dans la maison, Mme Micheline BEEBE me signe sans hésitation ni réticence l'autorisation de pénétrer dans une maison d'habitation suite à mes explications du document (voir en annexe A-5)</p>			
SUITE PAGE SUIVANTE <input checked="" type="checkbox"/>			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTÉ]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTÉ]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI <input checked="" type="checkbox"/>		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI <input checked="" type="checkbox"/>	
QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-23	QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-03-03
SIGNATURE [REDACTÉ]		SIGNATURE [REDACTÉ]	

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363886
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » <input checked="" type="radio"/> NOUVELLE SECTION « F » <input type="radio"/> OU SUITE DE « F » <input type="radio"/>			
<p>Le rapport vétérinaire de Dre Camille FRUTEAU DE LACLOS, mv, présente son analyse des faits observés le 24 novembre 2022 en lien avec le bien-être et la sécurité de l'animal (en annexe A-3). Elle arrive à la conclusion suivante: l'environnement dans lequel est gardé les animaux est inadéquat. Les enclos sont en mauvais état et l'entretien y est inadéquat. Les abris ne sont pas efficaces. Plusieurs chiens sont gardés à une température trop basse selon leurs impératifs biologiques. La ventilation est inadéquate et même absente dans certains bâtiments. Les chiens manquent d'entretien. Des chiens non-compatibles sont gardés ensemble et aucune action n'est prise à la suite d'une bagarre entre chiens.</p> <p>Je constate qu'à ce jour je n'ai pas vu d'amélioration marquante suite à mes demandes et/ou recommandations (voir annexe A-16).</p> <p>Par conséquent, Mme Micheline BEEBE, étant gardienne des animaux, ne s'est pas assuré que le bien-être ou la sécurité de ses animaux ne soit pas compromis et contrevient ainsi à l'article 5 al.1 de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal B-3.1. Ainsi, le bien-être ou la sécurité des animaux est présumé compromis.</p> <p>J'ai identifié le 24 novembre 2022 Mme Micheline BEEBE à l'aide de son permis de conduire [REDACTÉ] qu'elle m'a fourni à ma demande. Mme Micheline BEEBE, que j'ai rencontré le 24 novembre 2022, est la même personne qui apparaît sur la photo de la carte (photo 20). Le nom de Micheline Marie BEEBE apparaît sur son permis de conduire, mais elle s'est présentée à moi sous le nom de Micheline BEEBE.</p> <p>Preuves de responsabilité des lieux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nom de Mme Micheline BEEBE figure au rôle d'évaluation du 159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0 (voir annexe A-4). - L'adresse du 159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0 figure au permis de conduire de Mme Micheline BEEBE (photo 20). 			
SUITE PAGE SUIVANTE <input checked="" type="checkbox"/>			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTÉ]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTÉ]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-23	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-03-03
SIGNATURE [REDACTÉ]		SIGNATURE [REDACTÉ]	

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363886
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			

FAITS ET GESTES PERTINENTS	
COCHER LA CASE APPROPRIÉE :	SUITE DE « E » <input checked="" type="radio"/> NOUVELLE SECTION « F » <input type="radio"/> OU SUITE DE « F » <input type="radio"/>

Preuves d'identification de Mme Micheline BEEBE comme gardienne des animaux :

- Mme Micheline BEEBE est en train de faire le nettoyage d'un enclos lors de notre arrivée sur place.
- Mme Micheline BEEBE assiste la chienne qui est en train de mettre-bas.

[REDACTED] Mme Micheline BEEBE qui s'occupe de la maternité.

SUITE PAGE SUIVANTE

PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :	A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :	A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 7023-02-23	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-03-03
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363886
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE: SUITE DE « E » <input checked="" type="radio"/> NOUVELLE SECTION « F » <input type="radio"/> OU SUITE DE « F » <input type="radio"/>			
EXPLOITATION - OPÉRATION			
1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS <input type="radio"/> OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2) <input checked="" type="radio"/>			
	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS			
N° DE PERMIS			
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE			
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE			
DATE D'EXPIRATION			
2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE			
- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION <input checked="" type="checkbox"/> . DES CLIENTS CONSOMMENT <input type="checkbox"/> .			
- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :			
ON ENTREPOSE <input type="checkbox"/> , SERT <input type="checkbox"/> , OFFRE EN VENTE <input type="checkbox"/> , VEND <input type="checkbox"/> , FOURNIT <input type="checkbox"/> , PRÉPARE <input type="checkbox"/> , CONDITIONNE <input type="checkbox"/> OU TRANSFORME <input type="checkbox"/> DES ALIMENTS <input type="checkbox"/> . DE LA GLACE <input type="checkbox"/>			
OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES <input type="checkbox"/> , DES PRODUITS CARNÉS <input type="checkbox"/> , DES OEUFS <input type="checkbox"/> , DES PRODUITS LAITIERS <input type="checkbox"/> , DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS <input type="checkbox"/> ,			
DES PRODUITS MARINS <input type="checkbox"/> , DES PRODUITS D'EAU DOUCE <input type="checkbox"/> , DES PRODUITS VÉGÉTAUX <input type="checkbox"/> , DE L'EAU EMBOUTEILLÉE <input type="checkbox"/> , DE L'EAU AU VOLUME <input type="checkbox"/> ,			
DES REPAS OU COLLATIONS <input type="checkbox"/> DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE <input type="checkbox"/> .			
- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :			
ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS <input type="checkbox"/> , DES CONTENANTS D'ALIMENTS <input type="checkbox"/> , DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE <input type="checkbox"/> ,			
DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX <input type="checkbox"/> , DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX <input type="checkbox"/> DESTINÉS AUX ANIMAUX <input type="checkbox"/> .			
- ON Y ABAT DES ANIMAUX <input type="checkbox"/> . ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU <input type="checkbox"/> . ON PRÉLÈVE <input type="checkbox"/> , GARDE <input type="checkbox"/> , DISTRIBUE <input type="checkbox"/> , UTILISE <input type="checkbox"/> OU FAIT LE COMMERCE <input type="checkbox"/>			
DE LA SEMENCE ANIMALE <input type="checkbox"/> .			
- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) <input checked="" type="checkbox"/> .			
TYPE chiens, chiots		NOMBRE 80, 81	
IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES)		ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR <input type="checkbox"/> .	
(AAAA-MM-JJ)		(AAAA-MM-JJ)	
3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE <input checked="" type="checkbox"/>, PRODUITS <input checked="" type="checkbox"/>, OBJETS <input checked="" type="checkbox"/>, ÉQUIPEMENTS <input checked="" type="checkbox"/>, LIEUX <input checked="" type="checkbox"/> OU VÉHICULES <input type="checkbox"/>.			
DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR: Lise MICHAUD			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ: Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-07-23	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ: Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) [Signature]
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

RI ou PCO no: 363886 Photo no: 1

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363886 Photo no: 2

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 363886 Photo no: 3

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363886 Photo no: 4

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 363886 Photo no: 5

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363886 Photo no: 6

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud inspectrice

RI ou PCO no: 363886 Photo no: 7

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



RI ou PCO no: 363886 Photo no: 8

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

RI ou PCO no: 363886 Photo no: 9

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363886 Photo no: 10

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 363886 Photo no: 11

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363886 Photo no: 12

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud inspectrice

RI ou PCO no: 363886 Photo no: 13

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363886 Photo no: 14

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 363886 Photo no: 15

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363886 Photo no: 16

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 363886 Photo no: 17

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363886 Photo no: 18

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

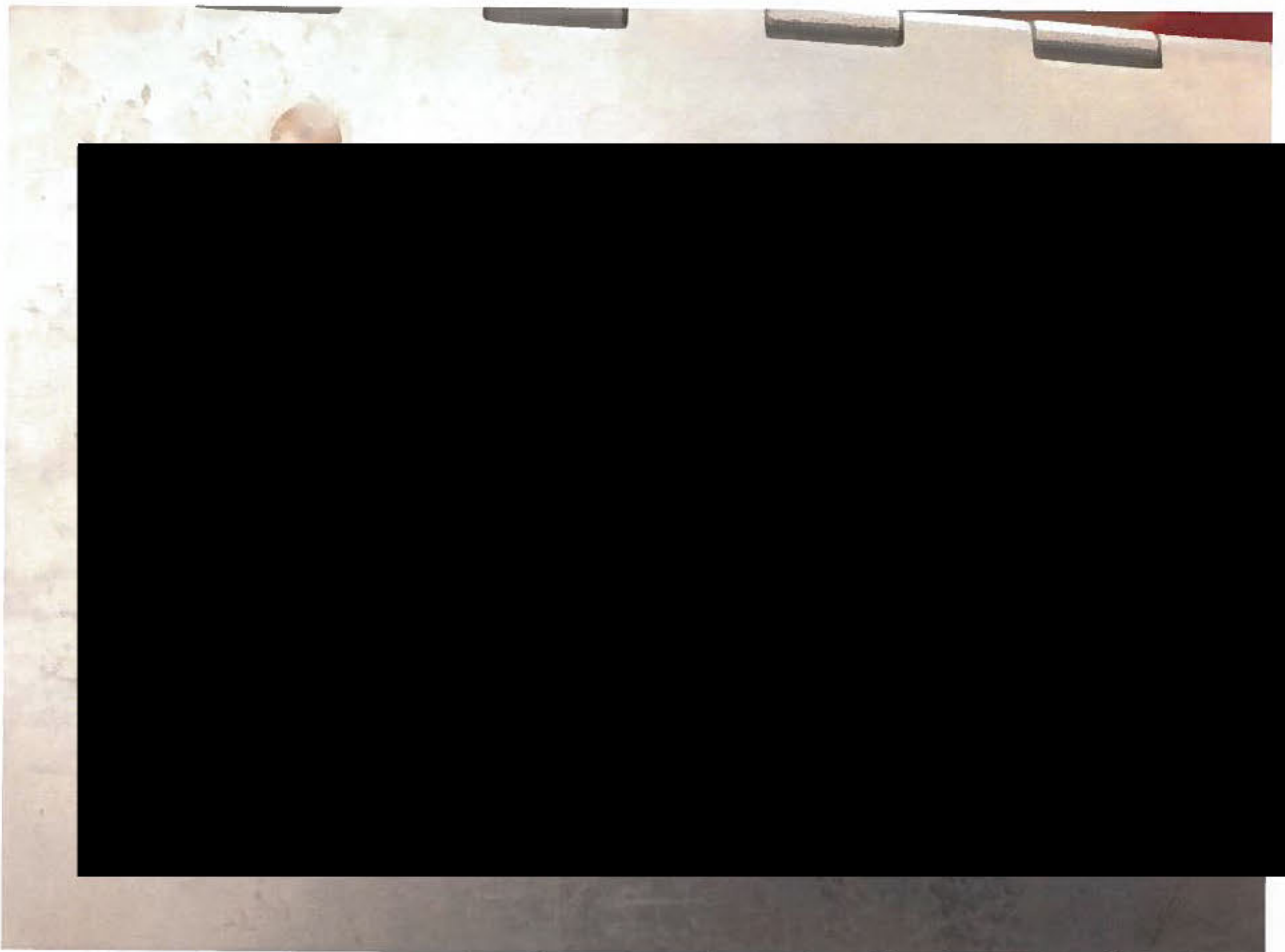
RI ou PCO no: 363886 Photo no: 19

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363886 Photo no: 20

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

RAPPORT VETERINAIRE

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (R.L.R.Q., chapitre B-3.1)

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE

Camille Fruteau de Laclos, médecin vétérinaire
 MAPAQ
 1685 Boulevard Wilfrid-Hamel, RC 40, Québec, G1N3Y7
 Tél : 418-643-1632 poste 2666
 Courriel : camille.fruteaudelaclos@mapaq.gouv.qc.ca

Contexte

Rapport vétérinaire pour un événement survenu le 24 novembre 2022 à Pointe-à-la-Croix en lien avec l'article 5 de de la loi B 3.1 pour le rapport d'infraction 363886. Document rédigé à partir des faits observés par Lise Michaud et Myriam Bordeleau, inspectrices en bien-être animal au MAPAQ ainsi que les photos, vidéos et rapport d'inspection produits lors de cette intervention.

Les faits suivants ont été observés par Lise Michaud et Myriam Bordeleau

- Des animaux incompatibles sont gardés ensemble; un chien est blessé à la suite d'une bagarre et présente du sang frais au niveau de la gueule
- Les enclos sont faits de bois brut et ne sont pas lisses
- Présence de clous accessibles aux chiens
- Présence de trous dans les murs et les planchers
- La température est de 11 degrés C dans la maternité; présence de chiots naissants
- La température est de 6 degrés C dans des bâtiments abritant des chiens de petite race; aucun chauffage d'appoint dans ces bâtiments
- Odeur d'ammoniac forte provoquant de l'inconfort chez l'inspectrice (yeux et nez qui piquent) dans plusieurs bâtiments; ventilation arrêtée dans un bâtiment lors de l'inspection
- Les chiennes ne peuvent s'isoler de leur portée
- Une chienne met bas dans un enclos parmi d'autres chiens
- Niches trop grandes et dont la porte est trop grande pour que les chiens gardent leur chaleur
- Murs sales, présence d'excréments dans les enclos
- Chiens ont les griffes très longues et le poil long, emmêlé et souillé

Article 5 de la loi B3.1 :

5. Le propriétaire ou la personne ayant la garde d'un animal doit s'assurer que le bien-être ou la sécurité de l'animal n'est pas compromis. Le bien-être ou la sécurité d'un animal est présumé compromis lorsqu'il ne reçoit pas les soins propres à ses impératifs biologiques. Ces soins comprennent notamment que l'animal:

2° soit gardé dans un lieu salubre, propre, convenable, suffisamment espacé et éclairé et dont l'aménagement ou l'utilisation des installations n'est pas susceptible d'affecter son bien-être ou sa sécurité;

4° obtienne la protection nécessaire contre la chaleur ou le froid excessifs, ainsi que contre les intempéries;

6° reçoive les soins nécessaires lorsqu'il est blessé, malade ou souffrant;

Analyse

Alinéa 2 : Plusieurs enclos sont faits de bois brut et sont en mauvais état (trous dans les murs, isolant exposé, clous rouillés). Le bois brut absorbe l'urine et c'est ensuite très difficile de se débarrasser de l'odeur d'ammoniac et de garder les enclos propres. Le bois brut est difficile à laver et désinfecter, ce qui augmente les risques de transmission de pathogènes (photos 3-5-6-7-11-12). Les chiens peuvent gruger le bois endommagé et l'isolant exposé ce qui peut causer des problèmes digestifs sévères

(occlusion digestive, diarrhée, perforation intestinale). Les chiens ont accès à des clous rouillés (photo 3) sur lesquels ils peuvent se blesser. L'inspectrice rapporte que les murs et les planchers des enclos sont sales.

L'inspectrice rapporte une odeur d'ammoniac forte dans plusieurs bâtiments, ce qui témoigne d'une ventilation inadéquate. La ventilation est absente dans au moins un des bâtiments et inadéquate dans les autres, ce qui a permis une accumulation d'ammoniac. L'ammoniac est un gaz toxique irritant pour les yeux et les voies respiratoires. Si l'inspectrice est inconfortable dans les bâtiments, les chiens le sont également. La recirculation de l'air intérieur propage les contaminants, les virus, les bactéries et les moisissures. Les courants d'air, les refroidissements et l'humidité excessivement élevée sont néfastes pour les chiens de tous les âges et favorisent les maladies respiratoires.

La gestion de la reproduction est déficiente. Une chienne met bas au milieu des autres chiens pendant l'inspection. Une chienne doit être isolée des autres animaux lors de la mise-bas et les exploitants doivent prévoir la mise-bas et déplacer la chienne avant qu'elle accouche. Il est très stressant pour une chienne d'accoucher parmi les autres animaux sans possibilité de s'isoler. Le stress augmente les risques d'agressivité et de cannibalisme envers les chiots.

Les chiennes ne peuvent pas s'isoler de leurs petits dans les enclos de la maternité. Cela augmente le risque que la mère perde patience et blesse ses chiots. Il est nécessaire pour la santé psychologique de la chienne qu'elle puisse s'isoler si elle le désire.

Alinéa 4 : La zone de neutralité thermique (ZNT) est la température extérieure pour laquelle la température interne est maintenue avec un minimum de dépenses, correspondant au métabolisme basal. En dehors de la ZNT existent les zones de température critique supérieure et inférieure. Lorsque les températures se situent dans ces zones, le chien doit dépenser de l'énergie pour maintenir sa température corporelle (grelotter, haleter). Lorsque cela n'est plus possible, l'animal va présenter une hypothermie ou une hyperthermie. Chez le chien, la ZNT est généralement de 20 à 30 degrés Celsius. La ZNT et les zones de température critique vont varier selon la race du chien et même l'individu. Un chien nordique qui a le poil long et du sous-poil est beaucoup plus résistant au froid et plus sensible à la chaleur qu'un chien à poil ras. La température critique inférieure peut être aussi haute que 15 degrés Celsius chez certaines races de chiens à poils ras.

Une chienne et ses six chiots d'environ un mois sont gardés dans un bâtiment sans chauffage. L'inspectrice constate que l'eau est gelée dans le bol fourni aux chiens ce qui démontre que la température est descendue sous le point de congélation dans ce bâtiment. La température dans la maternité est de 11 degrés C. Il y a des chiots naissants gardés dans ce bâtiment. Les chiots ont besoin d'aide extérieure pour maintenir leur température jusqu'à ce qu'ils aient environ 7 semaines. La température de l'environnement immédiat des chiots naissants doit être d'au moins 29 degrés C. Le code de pratiques recommandées aux chenils du Canada exige que jusqu'à ce que les chiots puissent contrôler eux-mêmes leur température, une source de chauffage sécuritaire additionnelle doit être fournie. Des chiots d'un mois devraient avoir accès à un endroit où la température est d'au moins 22 degrés C (abri de style niche, lampe chauffante, etc), ce qui n'est pas le cas dans cette exploitation. Les chiots pourraient souffrir d'hypothermie et peuvent même en décéder dans les cas graves.

Des chiens sont gardés dans un bâtiment à 6 degrés C. Les chiens n'ont pas accès à un abri de style niche qui leur permet de garder leur chaleur. Les chiens et les chiots gardés à l'extérieur n'ont pas accès à un abri adéquat qui leur permet de conserver leur chaleur. Pour qu'un abri soit efficace, soit il doit être chauffé, soit il doit être suffisamment petit et avec une ouverture suffisamment petite pour qu'un chien qui s'y abrite puisse conserver sa chaleur. Il est possible de voir sur les photos que les abris disponibles ont de très grandes portes qui ne permettent pas à la chaleur de rester dans l'abri lorsque les chiens y sont. Ce type de chien n'est pas adapté à la garde extérieure en tout temps. En effet, bien que ces chiens aient le poil relativement long, ce type de race (caniche/caniche croisé) n'a généralement pas de sous-poil. Les races possédant du sous-poil résistent mieux aux températures basses que les chiens n'en possédant pas. Les chiens de petite race sont également plus sensibles au froid que les chiens de grande race puisque leur ratio surface/volume est plus grand et ils perdent leur chaleur plus rapidement. Ils ne devraient pas être gardés à des températures de moins de 10 degrés C.

Alinéa 6 : Un chien présente une plaie fraîche au visage car il s'est fait attaquer par un autre chien. Ce chien était toujours gardé avec les autres lors de l'inspection et a été déplacé à la demande des inspectrices. Cela démontre que des chiens non-compatibles sont gardés ensemble. Aucun traitement n'avait été débuté par les exploitants.

Plusieurs chiens ont des griffes très longues. De longues griffes causent plusieurs problèmes; les griffes peuvent casser ou s'incarner dans le coussinet, ce qui cause de la douleur et prédispose à une infection. Les griffes, si elles sont constamment en contact avec le sol, modifient la biomécanique de la démarche,

prédisposent à de l'arthrose précoce et cela cause de la douleur au chien. Les griffes doivent être taillées au besoin pour conserver une longueur normale. Plusieurs chiens présentent un poil souillé et feutré. Le poil feutré cause de la douleur par traction du poil sur la peau. Le poil souillé prédispose aux dermatites, qui sont généralement douloureuses et nécessitent un traitement. Il est nécessaire de fournir un toilettage approprié à la race pour prévenir les nœuds dans le pelage.

Conclusion

L'environnement dans lequel est gardé les animaux est inadéquat. Les enclos sont en mauvais état et l'entretien y est inadéquat. Les abris ne sont pas efficaces. Plusieurs chiens sont gardés à une température trop basse selon leurs impératifs biologiques. La ventilation est inadéquate et même absente dans certains bâtiments. Les chiens manquent d'entretien. Des chiens non-compatibles sont gardés ensemble et aucune action n'est prise à la suite d'une bagarre entre chiens. Finalement en tenant compte de la situation observée, je suis d'avis que le bien-être et la sécurité de ces animaux sont présumés compromis en vertu de l'article 5 al.1 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal.

Références

Code de pratiques recommandées aux chenils du Canada, Association Canadienne des Médecins Vétérinaires, 2018 vu au <https://www.veterinairesauCanada.net/media/lyyhrffl/code-de-pratiques-recommande-es-aux-chenils-du-canada-troisie-me-e-dition.pdf>

Meyer C., ed. sc., 2023, Dictionnaire des Sciences Animales. [On line]. Montpellier, France, Cirad. [17/01/2023]. <URL : <http://dico-sciences-animales.cirad.fr/> >

Jordan, M., Bauer, A.E., Stella, J.L. et Croney, C. (2016). Temperature Requirements for Dogs : Are they tailored to promote dog welfare? College of Veterinary Medicine, Purdue University

DATE et SIGNATURE : 2023-02-28

Dossier - Exploitant

AUTORISATION DE PÉNÉTRER DANS UNE MAISON D'HABITATION(Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, RLRQ, c. B-3.1 article 39 alinéa 2, ou)
(Loi sur les produits alimentaires, RLRQ, c. P-29, article 33)Je, soussigné(e), Micheline Beebe, occupant ou
(Nom de l'occupant ou du propriétaire)

propriétaire de la maison d'habitation située au

159 méandre, route À-la-croix
(Adresse)autorise LISE MICHAUD MYRIAM BORDELEAU, à
(Nom(s) de(s) l'inspecteur(s))titre de personne(s) veillant à l'application de la loi, à pénétrer dans la maison d'habitation
ci-haut mentionnée afin de procéder à une inspection.Je reconnais avoir reçu toute l'information relative à la nature et l'étendue de la présente
inspection et y consent.Je reconnais également avoir été informé(e) que je n'étais en aucun temps obligé(e) de
consentir à la présente inspection et que je peux y mettre fin à tout moment.À défaut d'obtenir une telle autorisation, un mandat de perquisition pourrait être
demandé afin de perquisitionner le lieu ci-haut mentionné.Et j'ai signé [Signature]
(Signature du responsable du lieu)En présence de [Signature]
(Signature de l'inspecteur)Signé à Ponte-à-la-croix ce 24 jour de novembre 2022
(Ville ou localité)

Copie conforme à l'original

Par : LISE MICHAUDDate : 2023-02-23Signature : [Signature]

2022-11-24
9h-19h30

Lieu : Gilbert Landry
2411272

Date inspection : PL 1164223 418-865-3589

	O	N	N/A
3-Eau	✓	✓	
3-Nourriture	✓		
Bâtiment			
5-Bâtiment étanche, sécuritaire		✓	
6-Plancher et bas mur lavable		✓	bois brut
7-Écoulement liquide		✓	
8-Température/humidité		✓	5-6°C
9-Ventilation		✓	odeur ammoniac
10-Éclairage			
12-Aire de repos			
Cage/enclos			
13-Grandeur	✓	✓	
14-Matériaux lavable, sécuritaire	✓	✓	
15-Disposition des cages	✓	✓	
16-Plancher	✓	✓	trou
17-Inclinaison plancher	✓	✓	trou murs, ouverture extérieure certains enclos
18-Parc			
20-Bol eau et bouffe			renversé
21-Bac litière			✓
Hébergé principalement extérieur			
22-Adapté froid/chaud			
23-Niche		✓	trou grande
24-Zone ombragée			
Contention			
25-Chaine et corde		✓	
26-Collier		✓	1 chien avec
27-Muselière		✓	strangler
État : maternité (5 ad, 19 chiots) + 2 1 + 2 chiots 1 + 1 chiots 7 chiots 2 mois Vétérinaire : 1 mère accouchée 8 chiots 2 mois 1 chienne 5 1/2 2 achut			
Prescription : 4 adultes, 13 attachés 6 chiots			

	O	N	N/A
Propreté			
28-Lieu sécuritaire		✓	clou vis trou
29-Lieu propre		✓	mur sale, toile décolorée
30-Matériel entretien propre			
31-Produit nettoyant			
32-Protocole nettoyage		✓	
33-Cadavre			✓
Prévention			
34-Compatibilité animaux		✓	un chien blessé
35-isolément quarantaine			
36-Toilettage, griffes		✓	toilette de + griffe
37-Exercice		✓	reste durant nettoyage
38-Protocole exercice		✓	
Gestante et allaitante			
39-Isolé, cage		✓	isolé petit d'une chienne entrainé avec autres chiens
40-Accès petit + s'isoler		✓	isolé petit
41-Température garde petit		✓	enregistré
42-Sevrage			
43-Euthanasie vétérinaire			
44-Lieu euthanasie			
Registre			
45-Registre animal		✓	
45-Registre portée		✓	
Refuge seulement			Sans vétérinaire de l'épave divulgation stricte
50-Local isolement			
50-Local quarantaine			
51-Emplacement local			
52-Désinfection équipement			
53-Circulation entre local			
Permis : exp. 24/01/2023 3 adultes			
Retraite des géniteurs : 1 mère + 1 mois (5 oct) 2v 6x			
8 chiots - 7 chiots 7 chiots			

Neas 2022: isole mère (chiots ANC), surage (ANC), bois brute (ANC), ventilation enclos sale, protocole.

80 chiens
81 chiots

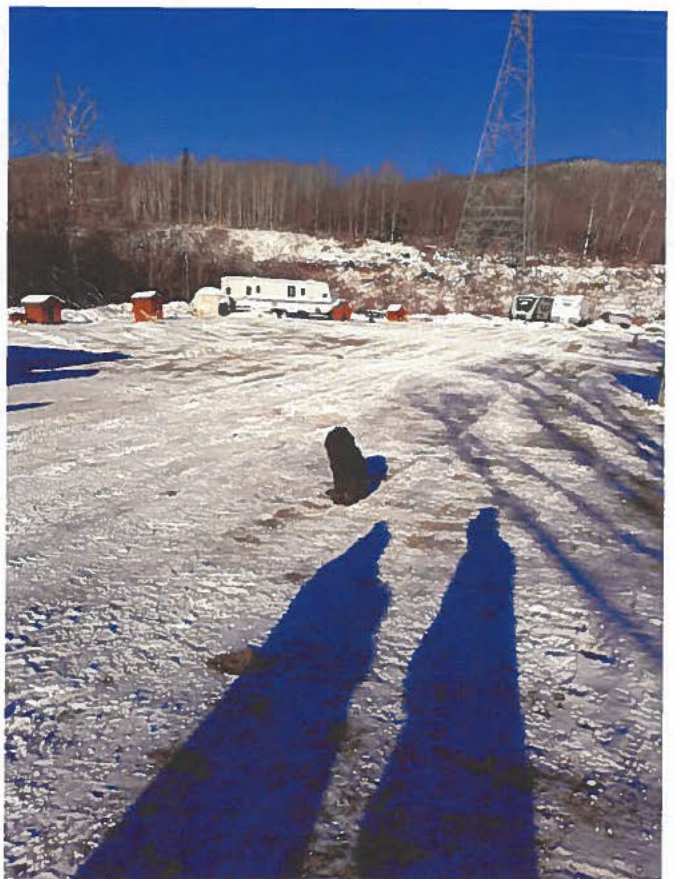
Copie conforme à l'original

Par : LISE MICHARD

Date : 2023-02-23

Signature : [Redacted]

Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

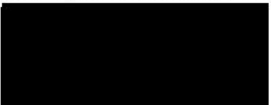


Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



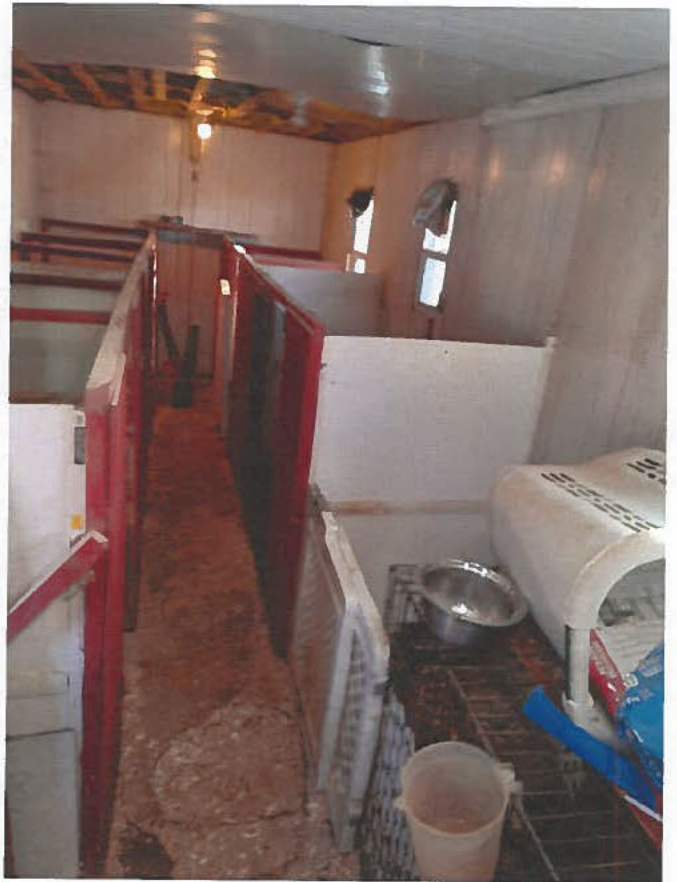
Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



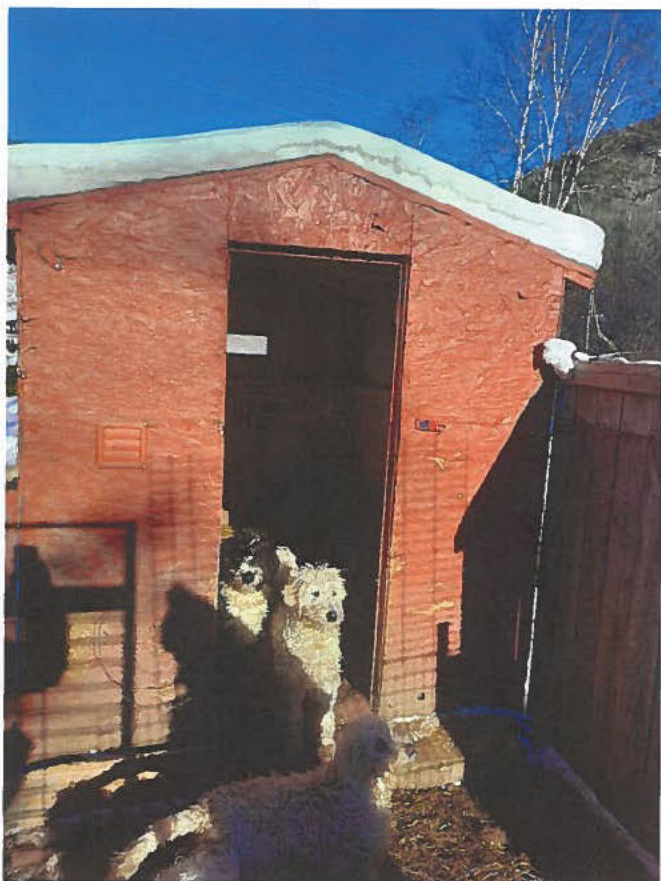
Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



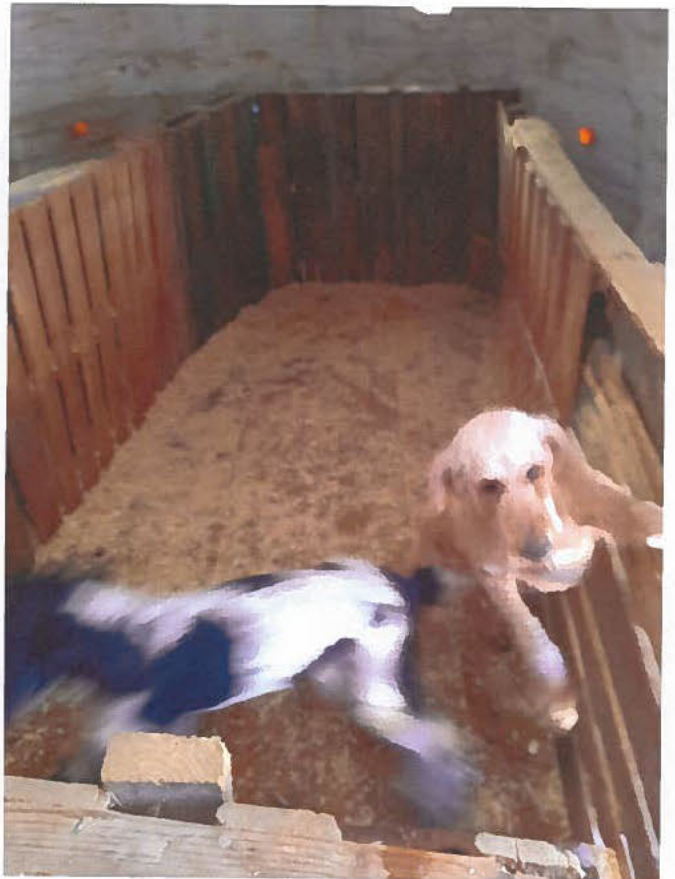
Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



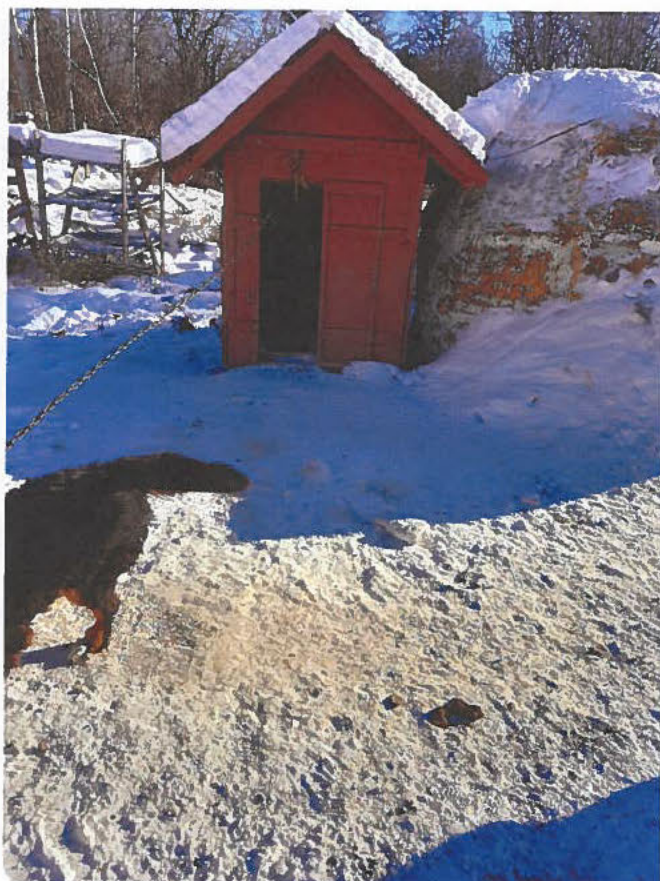
Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



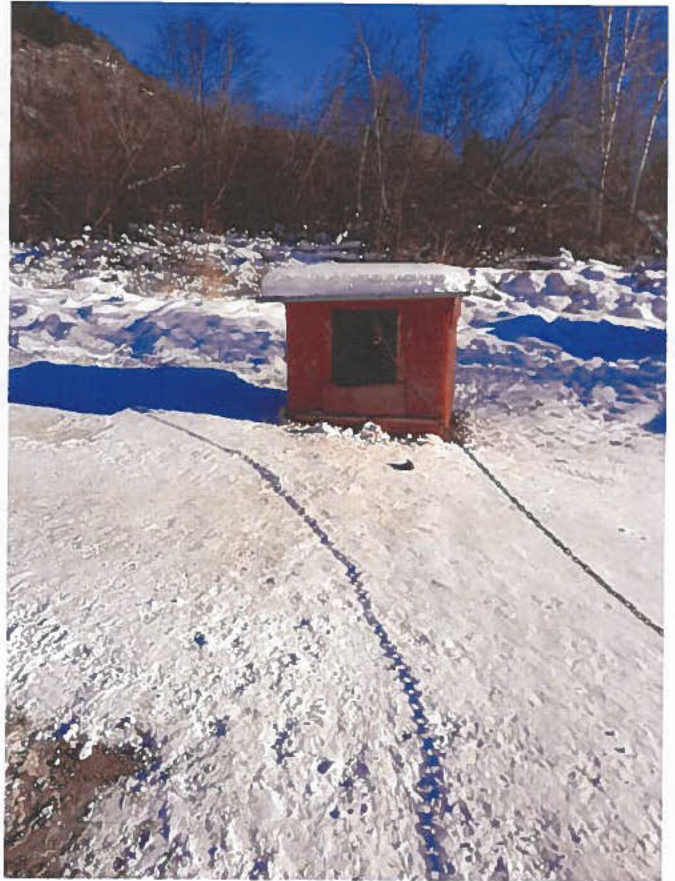
Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



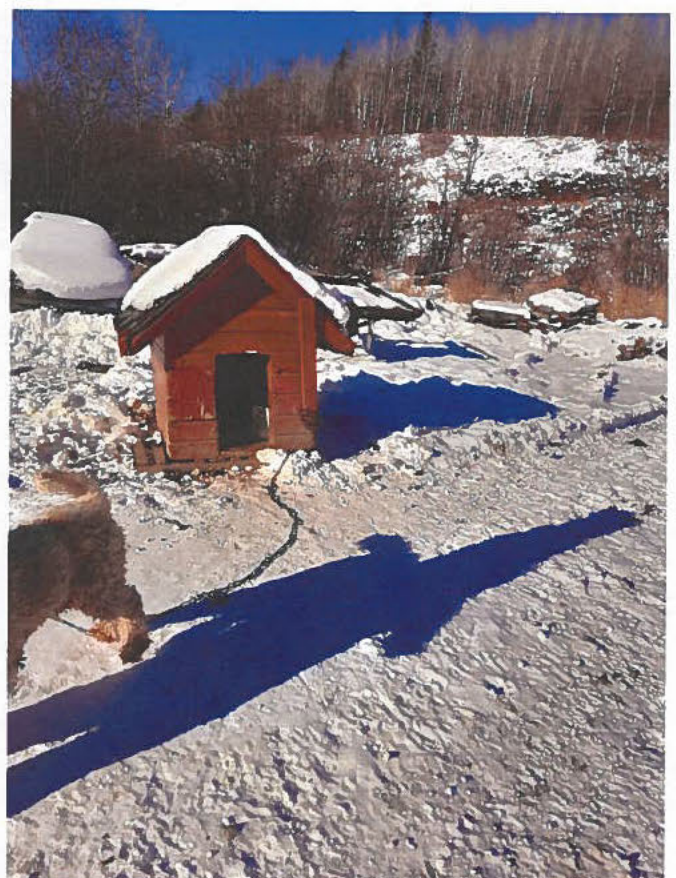
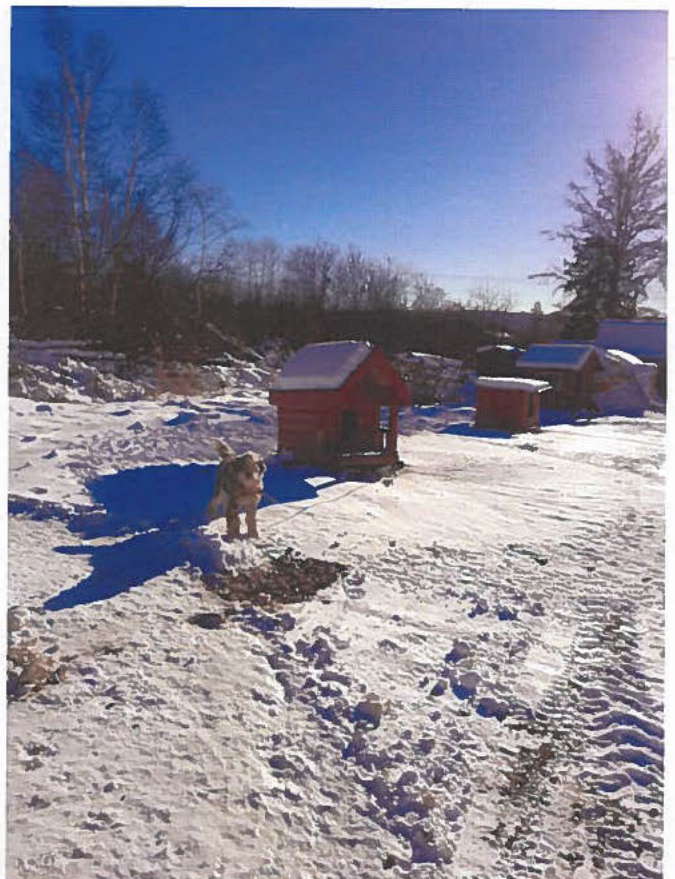
Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



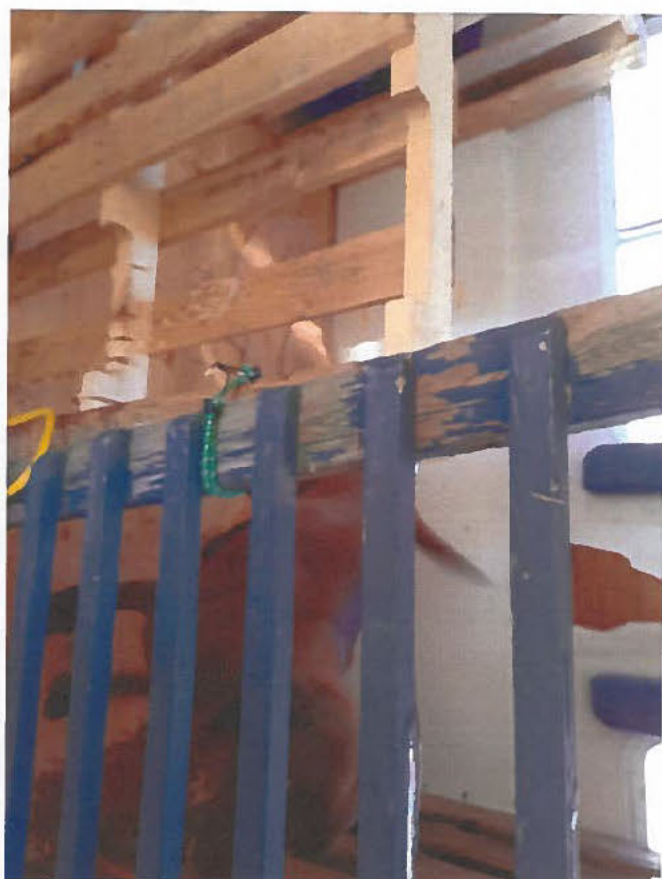
Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



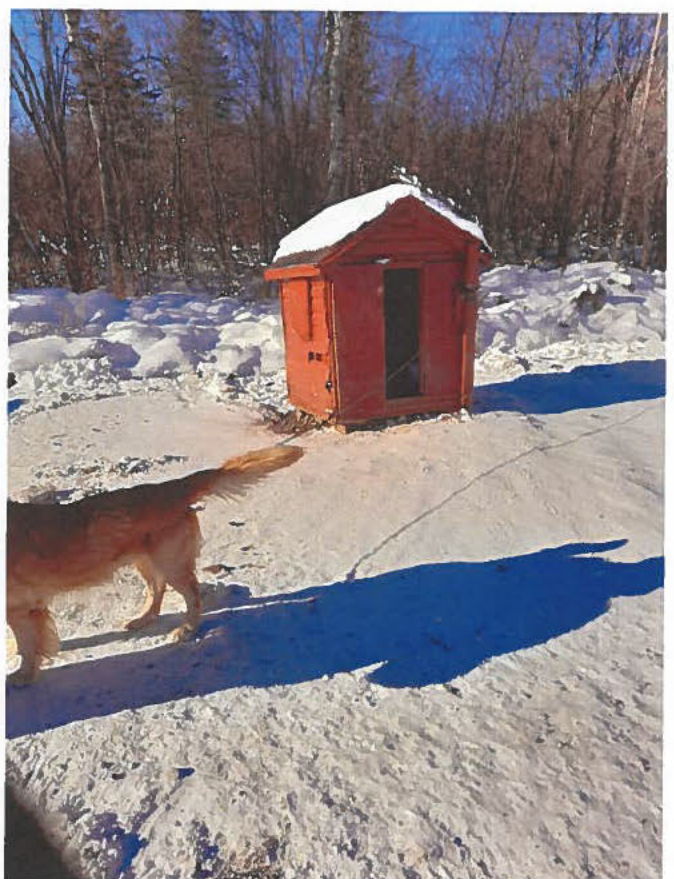
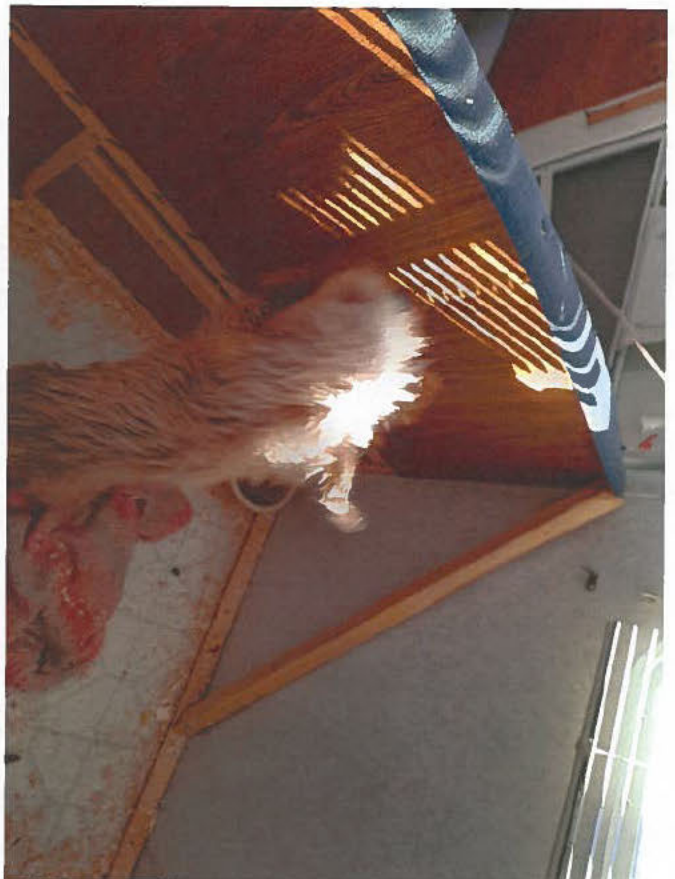
Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



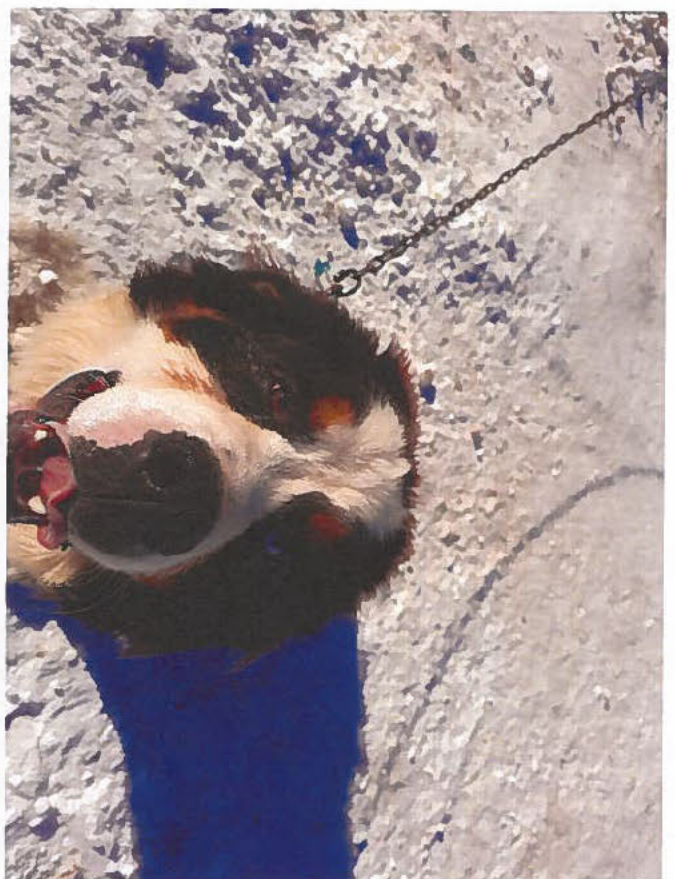
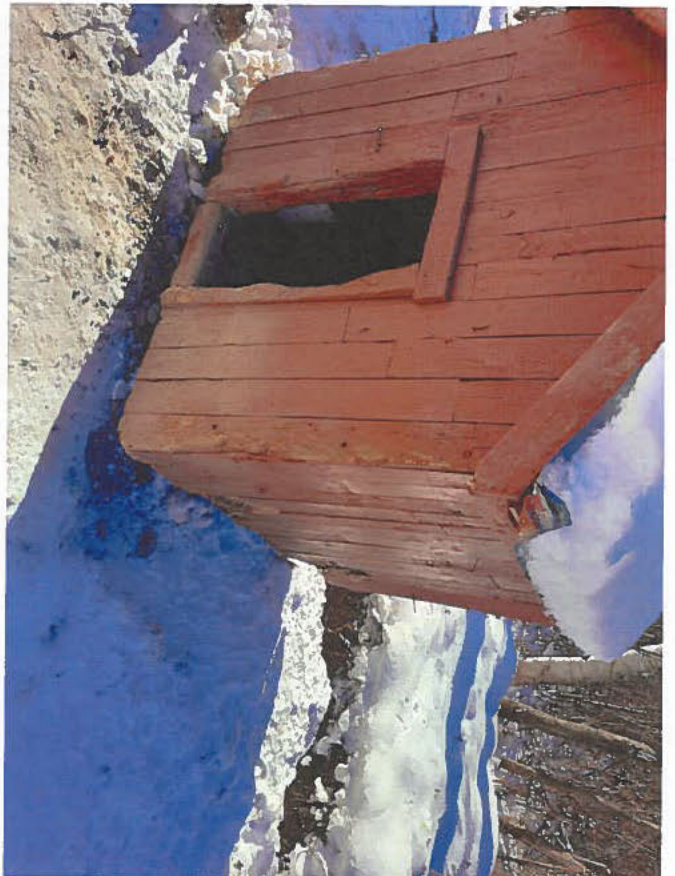
Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



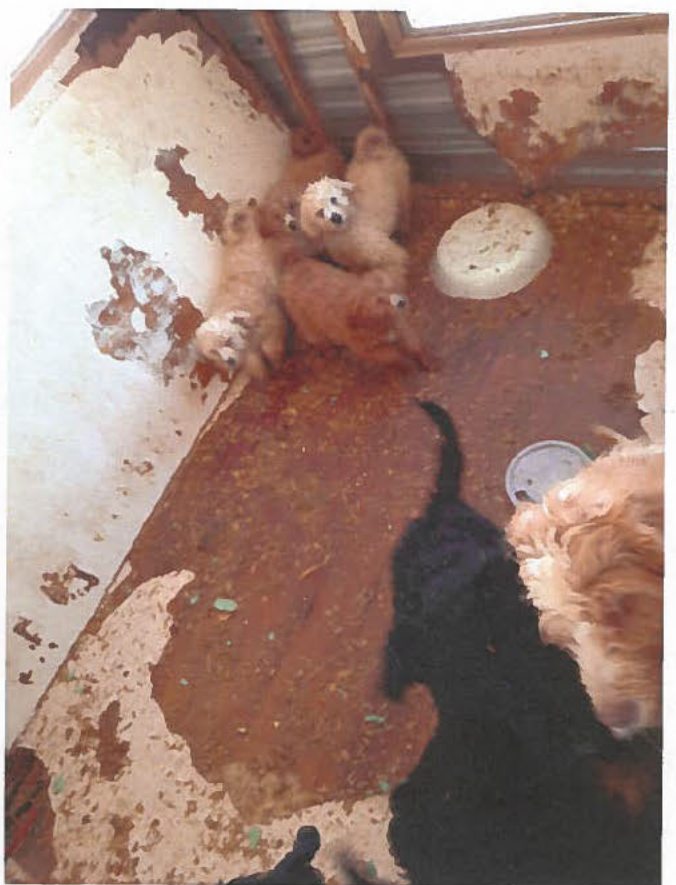
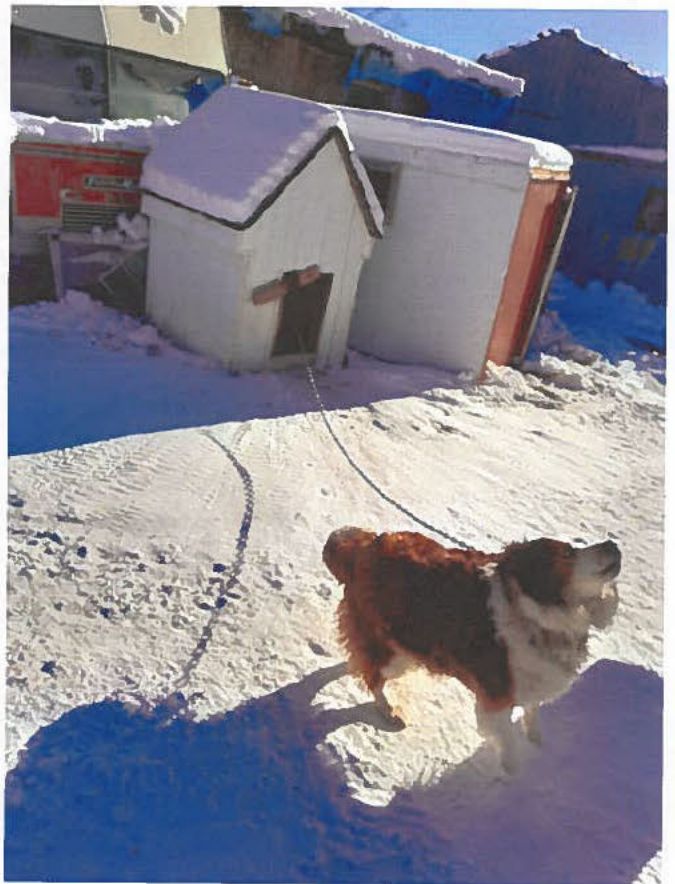
Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



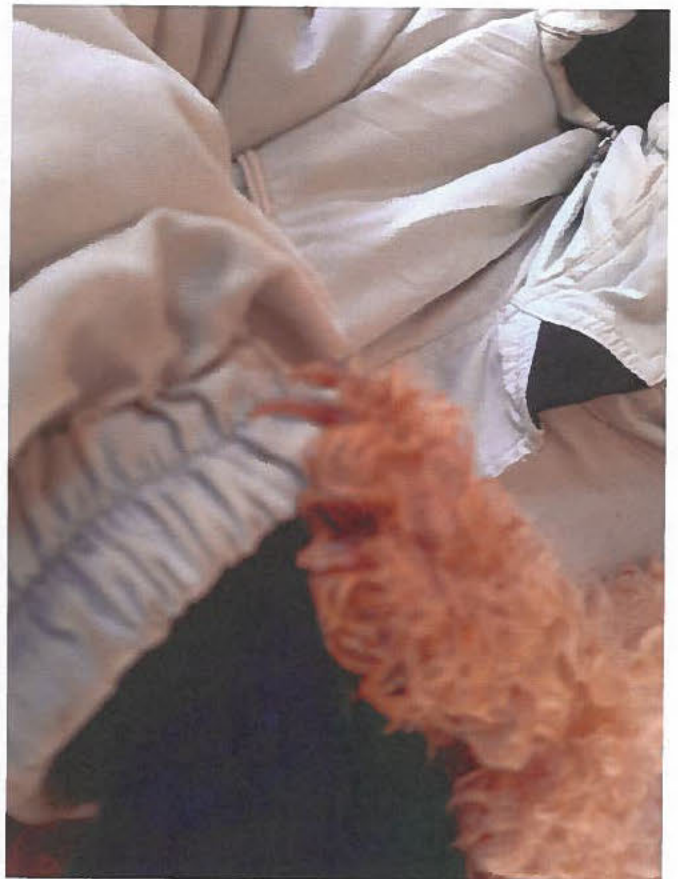
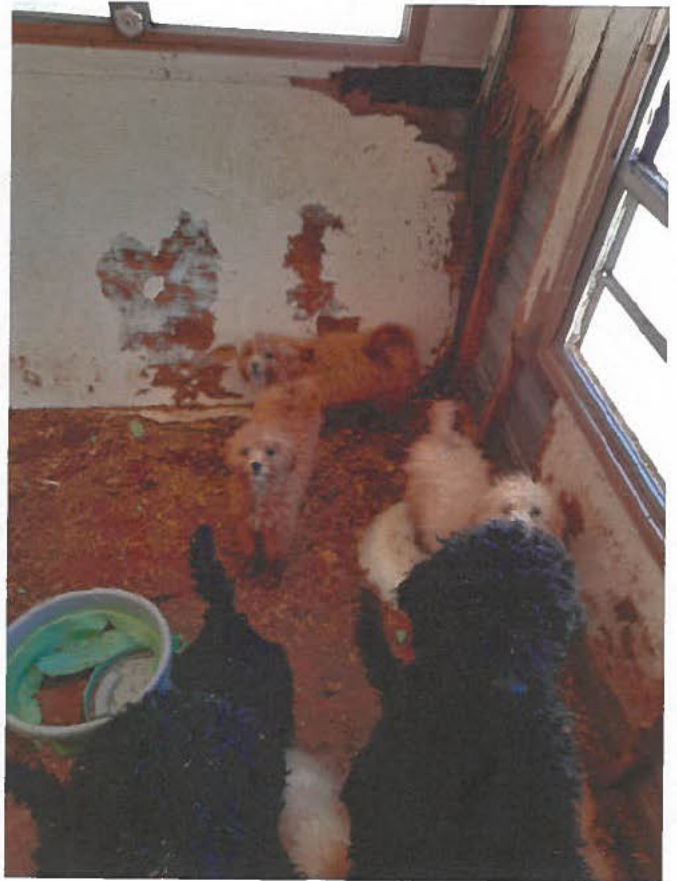
Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

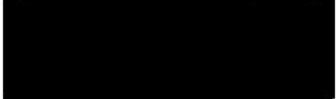
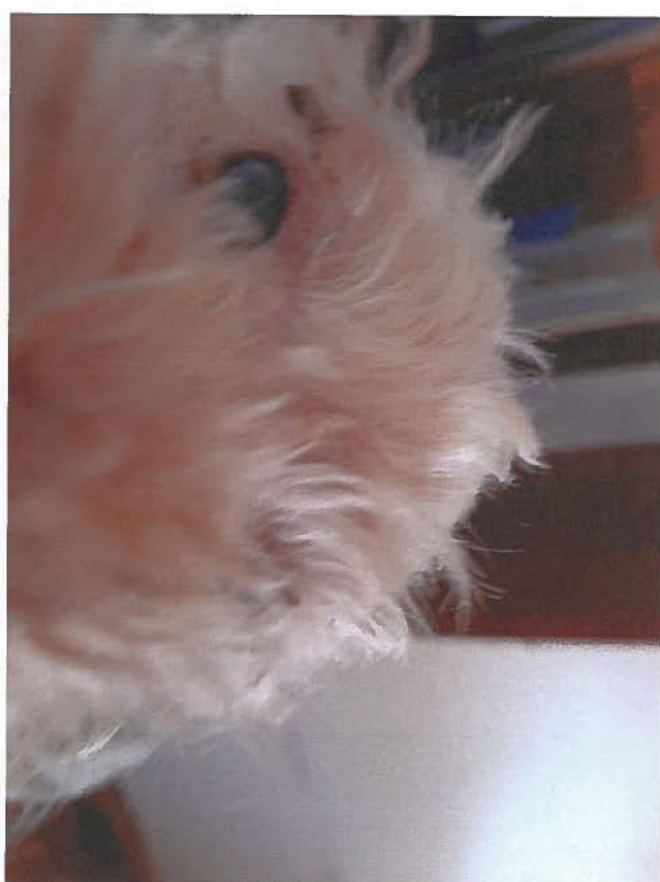
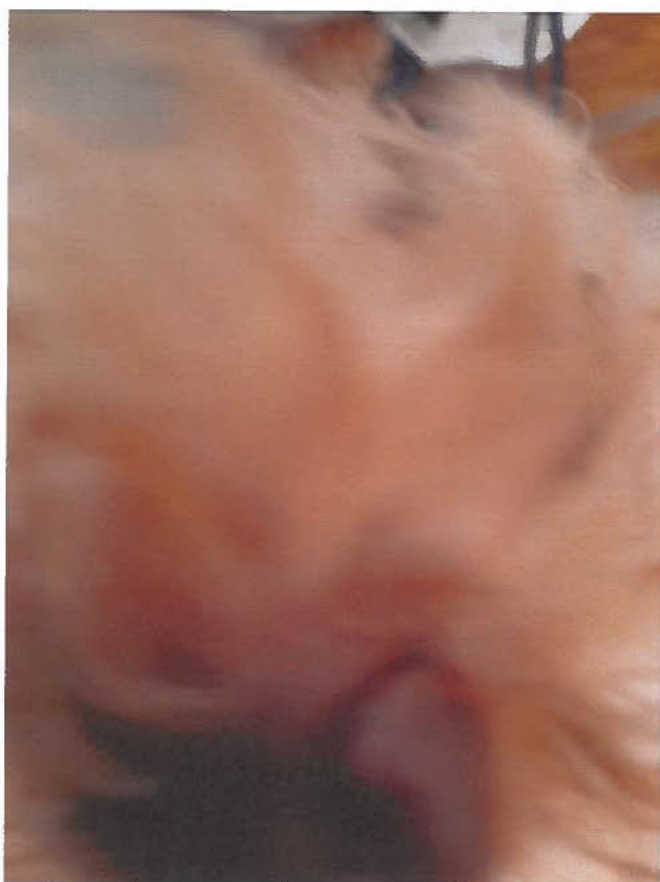


Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

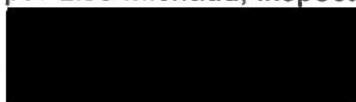


Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

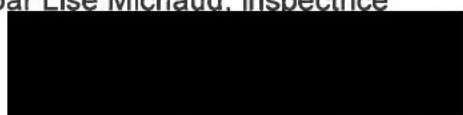


Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

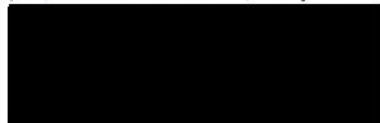
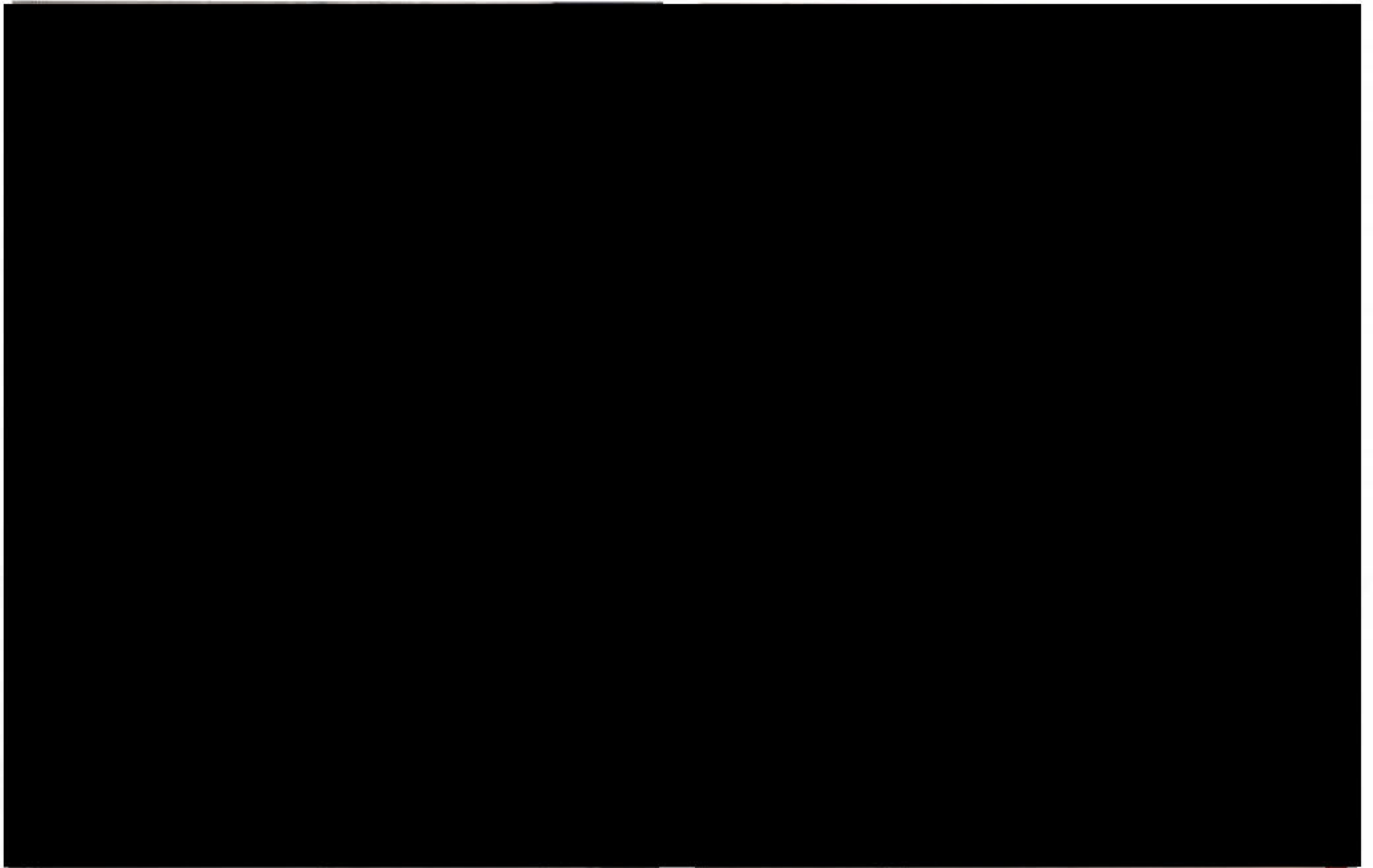
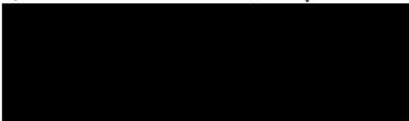


Photo prise le 24 novembre 2022 par Lise Michaud, inspectrice



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



Dossier MAPAQ # 2792589-0001
Mme Micheline BEEBE
159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0

Historique des évènements:

Le 12 novembre 2020, j'ai fait une inspection suite à la réception d'une plainte concernant le bien-être animal, effectuée avec [REDACTED] Mme Micheline BEEBE. J'ai constaté dans la maternité une forte odeur d'ammoniac qui me piquent les yeux. J'ai constaté que les chiennes ne pouvaient pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin. J'ai aussi constaté que les enclos qui hébergeaient les chiens étaient en mauvais état (présence de rouilles, trou dans les murs), sales et fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute) et que plusieurs enclos avaient les 4 côtés pleins. J'ai aussi constaté la présence de ripe dans les bols d'eau et que le toilettage des chiens était dû. J'ai constaté la présence de 3 chiens qui portaient en permanence des colliers étrangleurs. Présence sur place de 58 chiens de plus de 6 mois et 15 chiots (voir rapport inspection #3274521 en annexe A-6). Plusieurs recommandations avaient été faites. Un plan d'action a été demandé et reçu le 26 novembre 2020 (voir annexe A-11).

Le 25 mars 2021, j'ai fait une inspection de suivi, effectuée avec [REDACTED] Mme Micheline BEEBE. J'ai constaté que certaines chiennes ne pouvaient pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin. J'ai aussi constaté que les enclos qui hébergeaient les chiens étaient fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute), étaient sales et il y avait la présence de trou dans les murs. J'ai constaté que plusieurs niches avaient été remplacés par des cabanes de pêche qui étaient trop grande pour permettre aux chiens de conserver leur chaleur. J'ai constaté qu'une partie des chiens avaient été toiletté, mais il y avait encore des chiens où le toilettage était dû. J'ai encore constaté la présence d'un chien qui portait un collier étrangleur. Présence sur place de 62 chiens de plus de 6 mois et de 6 portées de chiots (voir rapport inspection #3282795 en annexe A-7).

Un délai supplémentaire avait été laissé [REDACTED], car il m'avait mentionné que les matériaux pour faire les correctifs se trouvaient au Nouveau-Brunswick et que la frontière était fermée à cause du COVID.

Le 10 mai 2022, j'ai fait une inspection régulière, effectuée avec [REDACTED] et Mme Micheline BEEBE et j'en ai profité pour faire un suivi. J'ai constaté que certaines chiennes ne pouvaient pas s'isoler de leurs petits selon leur besoin et que des chiots de 6 semaines étaient séparés de leur mère. J'ai aussi constaté que les enclos qui hébergeaient les chiens étaient fait en matériaux non lisses, ni facilement lavables (bois brute), qui étaient sales et en mauvais état (présence de rouille sur le grillage, trous dans les murs). J'ai constaté la présence de broches et de clous accessibles aux chiens. J'ai constaté la présence d'ammoniac dans 2 bâtiments malgré que la ventilation fût en fonction. Présence sur place de 76 chiens de plus de 6 mois et de 46 chiots. [REDACTED] m'a fait part de son intention d'installer une roulotte sur le terrain pour relocaliser certains chiens. Je lui ai rappelé les normes que celui-ci devrait respecter. Plusieurs avis de non-conformité ont été émis (voir rapport inspection #3450757 en annexe A-8).

Responsable du dossier

Lise MICHAUD, inspectrice MAPAQ #900
350, boulevard Arthur-Buies Ouest
Rimouski (Québec) G5L 5C7
Téléphone : 418 727-3522 poste 1666

Date : 2023-02-23

Signature : [REDACTED]

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363868
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			
A DÉFENDEUR			
PERSONNE PHYSIQUE <input checked="" type="radio"/>		PERSONNE MORALE <input type="radio"/>	
NOM 1 LANDRY	NOM 2	PRÉNOM Gilbert	
NOM DE L'ORGANISME		DATE DE NAISSANCE (AAAA-MM-JJ)	
RAISON SOCIALE			
ADRESSE 159 rue des Méandres		APP.	CASIER POSTAL
MUNICIPALITÉ Pointe-à-la-Croix		PROVINCE/ÉTAT QC	CODE POSTAL G0C 1L0
PAYS Canada		N° TÉLÉPHONE	HORS QUÉBEC <input type="checkbox"/>
PIÈCE D'IDENTITÉ ET NUMÉRO	PERMIS	PLAQUE D'IMMATRICULATION <input type="checkbox"/>	PROVINCE/ÉTAT
NEQ <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>	Autres <input type="checkbox"/>	QC
B INFRACTION			
DATE ET HEURE DE L'INFRACTION	LE OU VERS LE ENTRE LE ET LE DU AU	ANNÉE MOIS JOUR (DÉBUT) (AAAA-MM-JJ) 2022-11-24	HEURE MINUTE (DÉBUT) (HH:MM) 09:00
N° Dossier (BAK)	EXPLOITANT-ENTITÉ	MÊME ÉTABLISSEMENT VISITE <input checked="" type="checkbox"/>	N° LOI PRINCIPALE B-3.1
2411272	0001		NOM DE LA LOI PRINCIPALE Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal
ART. LOI PRINCIPALE 5 al. 1	N° LOI/RÉG. APPL. 1		
ARTICLE RÉGL. APPL. 1			
N° LOI/RÉG. APPL. 2	ARTICLE APPL. 2	CODIFICATION 102	CODE DÉF. CODE VEH.
DESCRIPTION DE L'INFRACTION ETANT GARDIEN D'UN ANIMAL, NE S'EST PAS ASSURE QUE SON BIEN-ETRE OU SA SECURITE NE SOIT PAS COMPROMIS.			
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) <input type="checkbox"/>			
C LIEU D'INFRACTION			
DESCRIPTION ET ADRESSE DU LIEU D'INFRACTION Maison d'habitation, bâtiments, roulottes et terrain situés au 159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0		NO RAPPORT D'INSPECTION 3520611	
		LOCALISATION (CODE MUNICIPAL) 06030	DISTRICT JUDICIAIRE Bonaventure
D CHOSES SAISIES OU DOCUMENTS JUSTIFICATIFS			
CHOSSES SAISIES <input type="checkbox"/>	DESCRIPTION		ANNEXE <input type="checkbox"/>
ORDONNANCE <input type="checkbox"/>	PRÉCISER		
DOCUMENTS JUSTIFICATIFS <input type="checkbox"/>			
E FAITS ET GESTES PERTINENTS			
Je, Lise MICHAUD, inspectrice à l'emploi du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), me présente le 24 novembre 2022 à 9h00 au 159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0 pour effectuer une inspection régulière et suite à la réception d'une plainte concernant le bien-être animal. Je suis accompagnée de Mme Myriam BORDELEAU, inspectrice et cheffe d'équipe MAPAQ. M. Gilbert LANDRY est présent sur place.			
SUITE SUR COMPLÉMENT DE RAPPORT D'INFRACTION GÉNÉRAL (PAGE ADDITIONNELLE) <input checked="" type="checkbox"/>			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-17	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-03-02
SIGNATURE		SIGNATURE	

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363868
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » <input checked="" type="radio"/> NOUVELLE SECTION « F » <input type="radio"/> OU SUITE DE « F » <input type="radio"/>			
<p>Je fais l'inspection avec [REDACTED]. Sur les lieux, les chiens sont gardés dans plusieurs bâtiments, roulottes et d'autres sont gardés à l'extérieur (photo 1 et 2). Suite au dénombrement des animaux, il y a sur place 80 chiens de plus de 6 mois et 81 chiots.</p> <p>Dans le bâtiment qui servait pour le toilettage lors de l'inspection du 10 mai 2022, celui-ci héberge maintenant une chienne et ses 6 chiots d'environ 1 mois d'âge. Lors de l'inspection, il y a absence de chauffage dans le bâtiment et je peux constater de l'eau gelée dans le bol. La température de garde au moment de l'inspection dans le bâtiment n'est pas compatible avec les impératifs biologiques des chiots. [REDACTED] me mentionne que la chaufferette a été brisée par les chiens. L'isolant du bâtiment est accessible aux chiens, qui pourrait être dangereux pour la santé si ingérée. Il y a la présence de plusieurs clous qui dépassent, qui pourraient être une source de blessures pour les chiens. Il y a la présence de sections en bois brute qui ne sont pas lisses, ni facilement lavables (photo 3).</p> <p>Dans la roulotte bleue servant de maternité, dès mon entrée dans le bâtiment, je sens une odeur d'ammoniac qui saisit au niveau de la gorge et des yeux, malgré que la ventilation soit en fonction. Une chienne est en train d'avoir ses petits durant l'inspection. Sur les 6 chiots qu'elle a, il y en a 4 de décédés. En continuant mon inspection de la maternité, je constate que les chiennes qui ont des chiots n'ont pas d'installation pouvant s'isoler au besoin de leurs petits qui est une exigence à l'article 40 du règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (voir annexe A-11 et photo 4). Aussi, le bâtiment contient des enclos qui ont des sections en bois brute, qui ne sont pas lisses, ni facilement lavables. La température dans le bâtiment qui est mesurée au thermomètre infrarouge est de 11°C. Voyant l'inaction de [REDACTED] face à ce constat, ma collègue Mme Myriam BORDELEAU demande la relocalisation des chiennes avec les chiots naissants ou d'augmenter la température de garde à 25°C. [REDACTED] a finalement opté pour l'ajout d'une chaufferette. La température est rendue à 22°C lors de mon départ, ce qui n'est toujours pas conforme aux impératifs biologiques des chiots naissants.</p>			
SUITE PAGE SUIVANTE <input checked="" type="checkbox"/>			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice <input checked="" type="checkbox"/>		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice <input checked="" type="checkbox"/>	
DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-17		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-03-02	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS

N° POURSUIVANT
100400

N° MANDANT
50001

N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
363868

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E »

NOUVELLE SECTION « F »

OU

SUITE DE « F »

Dans le bâtiment face à la maternité, 13 chiots y sont hébergés. Dès mon entrée dans le bâtiment, je constate une forte odeur d'ammoniac. J'ai les yeux qui piquent et la gorge qui gratte. La ventilation n'est pas en fonction. [REDACTED] semblait réticente à la mettre en fonction, semblerait pour ne pas diminuer la température dans le bâtiment. Elle l'a mis en fonction à ma demande pour faire diminuer la concentration d'ammoniac présente dans le bâtiment. Il y a accumulation de poussière près du ventilateur et sur les murs. Je constate que les murs ne sont pas propres et il y a la présence de sections en bois brute qui ne sont pas lisses, ni facilement lavables. Je constate aussi des clous qui sont accessibles aux chiots, qui pourraient être une source de blessures pour eux (photo 5).

Dans un autre petit bâtiment, il y a la présence de 3 chiens et l'eau est partiellement gelés. Je constate que les murs ne sont pas propres et il y a la présence de sections en bois brute qui ne sont pas lisses, ni facilement lavables ainsi que la présence de clous qui dépassent, dont un qui se trouve dans le plat d'eau qui pourrait facilement blesser les chiens au visage (photo 6).

Dans la roulotte près du garage, une odeur d'ammoniac est perceptible dès mon entrée. Je constate la présence de nombreux trous dans les murs et dans le plancher laissant paraître des fils, qui pourraient être dangereux pour la santé si ingérés (photo 7 et 8). Il y a aussi la présence de glace dans les bols d'eau. Ce sont des chiens de petites races et ils n'ont pas d'endroit pour s'isoler pour garder leur chaleur, ce qui m'indique que la température du bâtiment n'est pas compatible avec les impératifs biologiques de l'animal (photo 8). De plus, les enclos sont aménagés de façon à ce que les 4 côtés sont pleins, ne permettant pas aux chiens d'avoir une vue sur l'extérieur de l'enclos (photo 9). Les murs ne sont pas propres. Les chiens ont le bas des pattes sales.

Dans une roulotte au fond du terrain, 3 enclos ont été aménagés avec des parties en bois brute qui ne sont pas lisses, ni facilement lavables (photo 10). La roulotte n'est pas chauffée lors de l'inspection et il y a la présence de chiens de petites races. Il n'y a aucun endroit accessible aux chiens pour s'isoler et garder leur chaleur.

SUITE PAGE SUIVANTE

PREMIER AGENT ATTESTATION

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	MATRICULE [REDACTED]	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam	MATRICULE [REDACTED]
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>			AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>		
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-17	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-03-03
SIGNATURE [REDACTED]			SIGNATURE [REDACTED]		

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363868
NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7			
FAITS ET GESTES PERTINENTS			
COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » <input checked="" type="radio"/> NOUVELLE SECTION « F » <input type="radio"/> OU SUITE DE « F » <input type="radio"/>			
<p>Dans le garage, une section est convertie en chenil. Je constate la présence de trou dans les murs et les surfaces ne sont pas propres et je constate la présence de bois brute qui n'est pas une surface lisse, ni facilement lavable dans les enclos. La ventilation n'est pas en fonction et une odeur d'ammoniac est perceptible. Lors de mon inspection, je constate une chienne qui est en train de mettre bas dans un enclos en présence de d'autres chiens (photo 11). Selon le règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens à l'article 39, la femelle qui met bas et celle qui allaite ses petits doivent être gardées à l'écart d'autres animaux pendant un mois suivant la naissance des petits (voir annexe A-11). [REDACTED] est surprise par la situation et elle a relocalisée la chienne et le chiot dans la maternité. De plus, la température dans le bâtiment qui est mesuré au thermomètre infrarouge est de 5°C, ce qui n'est pas compatible avec les impératifs biologiques d'un chiot naissant, ni avec les chiens de petites races qui sont gardés dans le bâtiment. Les chiens n'ont aucun endroit accessible pour s'isoler et garder leur chaleur.</p> <p>Dans le bâtiment face au garage, plusieurs chiens y sont hébergés. La température qui est mesuré au thermomètre infrarouge est de 6°C. Il y a des chiens de petites races qui sont gardés dans le bâtiment et ils n'ont pas d'endroit pour s'isoler pour garder leur chaleur, donc la température n'est pas compatible avec les impératifs biologiques de l'animal. Je fais les mêmes constats que dans les autres bâtiments, il y a des trous dans les murs des enclos, les surfaces ne sont pas propres et je constate la présence de bois brute qui n'est pas lisse, ni facilement lavable dans les enclos (photo 12).</p> <p>Le reste des chiens et des chiots sont hébergés à l'extérieur. Plusieurs chiens sont attachés à des niches. Les niches sont trop grandes par rapport à la grosseur du chien pour que celui-ci puisse garder sa chaleur par temps froids (photo 13). Certaines niches ont des clous qui sortent des murs, qui pourraient être une source de blessures pour les chiens. Un chien de type golden retriever est attaché à sa niche avec un collier étrangleur, qui pourrait gêner sa respiration ou lui occasionner de la douleur ou des blessures (photo 14). Des chiots et des chiens sont gardés dans 4 enclos avec la présence d'un abri (photo 15). L'abri n'est pas chauffé et il fait sous 0°C à l'extérieur lors de l'inspection (présence de neige au sol qui ne fond pas). Les chiens n'ont aucun endroit pour s'isoler et garder leur chaleur par temps froid et la température n'est pas compatible avec les impératifs biologiques des chiots. Dans un des enclos, des glaçons du bâtiment adjacent pendent dans l'enclos, qui pourrait causer des blessures aux animaux s'ils devaient tomber (photo 16).</p>			
SUITE PAGE SUIVANTE <input checked="" type="checkbox"/>			
PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice <input checked="" type="checkbox"/>		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice <input checked="" type="checkbox"/>	
DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-17		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-03	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

ORIGINE			
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363868

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » NOUVELLE SECTION « F » OU SUITE DE « F »

Durant l'inspection, je constate la présence d'un chien avec du sang frais au niveau de la bouche qui est en présence de d'autres chiens (photo 17). [REDACTED] me mentionne que cela est dû à une agression par un autre chien. Des animaux incompatibles ou agressifs doivent être gardé séparément. Devant l'inaction de [REDACTED] le chien a été relocalisé dans un autre enclos à notre demande.

En général, les enclos où sont hébergés les chiens ne respectent pas les normes énoncées à l'article 14 du règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (voir annexe A-11). Les niches présentent sur place ne respectent pas les normes de l'article 23 du règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (voir annexe A-11). Les bâtiments ne sont pas bien ventilés afin d'éviter une concentration d'ammoniac. La température dans les bâtiments n'est pas compatible avec les impératifs biologiques des animaux. Donc, M. Gilbert LANDRY n'a pas fourni à ses animaux un lieu salubre, propre et convenable, dont l'aménagement ou l'utilisation des installations n'est pas susceptible d'affecter son bien-être ou sa sécurité et contrevient à l'article 5 al.1(2) de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal B-3.1.

Plusieurs chiens sont gardés dans des enclos sur un fond de ripe. Ainsi, plusieurs bols de nourriture et d'eau sont contaminés par la ripe (photo 4). De plus, il y a des réserves d'eau dans des barils dans quelques bâtiments. Toutefois, un contenant n'est pas propre (photo 18). Donc, M. Gilbert LANDRY ne fournit pas de l'eau propre et de la nourriture exempt de contaminant à ses animaux et contrevient à l'article 5 al.1(1) de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal B-3.1.

Je constate que la majorité des chiens ont les griffes très longues (photo 19), incluant les 3 chiens gardés dans la maison. Plusieurs chiens sont dus pour un toilettage et ont le poil long, cotonné, sale (photos 7, 10, 17). Donc, M. Gilbert LANDRY ne donne pas les soins de base nécessaires à ses chiens.

Pour l'inspection des chiens dans la maison [REDACTED] me signe sans hésitation ni réticence l'autorisation de pénétrer dans une maison d'habitation suite à mes explications du document (voir en annexe A-6)

SUITE PAGE SUIVANTE

PREMIER AGENT ATTESTATION		DEUXIÈME AGENT ATTESTATION	
J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>		J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-17	PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ : Inspectrice	DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-03
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]	

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS

N° POURSUIVANT
100400

N° MANDANT
50001

N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
363868

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE :

SUITE DE « E »

NOUVELLE SECTION « F »

OU

SUITE DE « F »

Le rapport vétérinaire de Dre Camille FRUTEAU DE LACLOS, mv, présente son analyse des faits observés le 24 novembre 2022 en lien avec le bien-être et la sécurité de l'animal (en annexe A-3). Elle arrive à la conclusion suivante: l'environnement dans lequel est gardé les animaux est inadéquat. Les enclos sont en mauvais état et l'entretien y est inadéquat. Les abris ne sont pas efficaces. Plusieurs chiens sont gardés à une température trop basse selon leurs impératifs biologiques. La ventilation est inadéquate et même absente dans certains bâtiments. Les chiens manquent d'entretien. Des chiens non-compatibles sont gardés ensemble et aucune action n'est prise à la suite d'une bagarre entre chiens.

Je constate qu'à ce jour je n'ai pas vu d'amélioration marquante suite à mes demandes et/ou recommandations (voir annexe A-18).

Par conséquent, M. Gilbert LANDRY, étant gardien des animaux, ne s'est pas assuré que le bien-être ou la sécurité de ses animaux ne soit pas compromis et contrevient ainsi à l'article 5 al.1 de la loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal B-3.1. Ainsi, le bien-être ou la sécurité des animaux est présumé compromis.

J'ai identifié le 24 novembre 2022 M. Gilbert LANDRY à l'aide de son permis de conduire [REDACTED] [REDACTED] qu'il m'a fourni à ma demande. M. Gilbert LANDRY, que j'ai rencontré le 24 novembre 2022, est la même personne qui apparaît sur la photo de la carte (photo 20).

Preuves de responsabilité des lieux:

- Le nom de M. Gilbert LANDRY figure au rôle d'évaluation du 159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0 (voir annexe A-4).

- L'adresse du 159 rue des Méandres, Pointe-à-la-Croix, QC, G0C 1L0 figure au permis de conduire de M. Gilbert LANDRY (photo 20).

SUITE PAGE SUIVANTE

PREMIER AGENT ATTESTATION

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A <input checked="" type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	E <input checked="" type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A <input checked="" type="checkbox"/>	B <input checked="" type="checkbox"/>	C <input checked="" type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>	E <input checked="" type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise							NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam						
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]							AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]						
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ: Inspectrice		<input checked="" type="checkbox"/>		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-17		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI QUALITÉ: Inspectrice		<input checked="" type="checkbox"/>		DATE (AAAA-MM-JJ) 2023-02-03					
SIGNATURE [REDACTED]								SIGNATURE [REDACTED]							

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTS	N° POURSUIVANT 100400	N° MANDANT 50001	N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE 363868
--	--------------------------	---------------------	--------------------------------------

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE
Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE : SUITE DE « E » NOUVELLE SECTION « F » OU SUITE DE « F »

Preuves d'identification de M. Gilbert LANDRY comme gardien des animaux :

- M. Gilbert LANDRY est détenteur d'un permis de Propriétaire ou gardien de 50 chats ou chiens et plus du MAPAQ (voir annexe A-5)
- M. Gilbert LANDRY me mentionne durant l'inspection que c'est lui qui a fait l'entretien des enclos dans le garage et qu'il n'a pas vu le chiot naissant.
- Le fait que M. Gilbert LANDRY signe le formulaire de divulgation vétérinaire (annexe A-13) vient faire le lien qu'il est bien le gardien des animaux.

SUITE PAGE SUIVANTE

PREMIER AGENT ATTESTATION

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN :		A <input checked="" type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> E <input checked="" type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
NOM MICHAUD	PRÉNOM Lise	NOM BORDELEAU	PRÉNOM Myriam		
AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]	AGENT DE LA PAIX <input type="checkbox"/>	MATRICULE [REDACTED]		
PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI <input checked="" type="checkbox"/>		PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI <input checked="" type="checkbox"/>		DATE (AAAA-MM-JJ)	
QUALITÉ : Inspectrice		QUALITÉ : Inspectrice		2023-02-17	
SIGNATURE [REDACTED]		SIGNATURE [REDACTED]		[REDACTED]	

ORIGINE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
SOUS-MINISTÉRIAT À LA SANTÉ ANIMALE ET À L'INSPECTION DES ALIMENTSN° POURSUIVANT
100400N° MANDANT
50001N° DE DOSSIER DU MINISTÈRE
363868

NOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE AU MINISTÈRE

Lise MICHAUD, 350 Boulevard Arthur-Buies Ouest, Rimouski, QC, G5L 5C7

FAITS ET GESTES PERTINENTS

COCHER LA CASE APPROPRIÉE:

SUITE DE « E » NOUVELLE SECTION « F »

OU

SUITE DE « F »

EXPLOITATION - OPÉRATION

1. DONNÉES SUR DIVERS PERMIS EXPLOITÉS OU AUCUN PERMIS (PASSER À 2)

	(A)	(B)	(C)
NATURE DU PERMIS	PROPRIÉTAIRE OU GARDIEN DE 50 CHATS OU CHIENS ET +		
N° DE PERMIS	2411272-0002-01		
NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE	Gilbert Landry 159, des Méandres Pointe-à-la-Croix, QC, G0C1L0		
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENTS)			
DATE DE DÉLIVRANCE	2022-01-25		
DATE D'EXPIRATION	2023-01-24		

2. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE

- L'ÉTABLISSEMENT EST EN OPÉRATION . DES CLIENTS CONSOMMENT .

- ALIMENT DESTINÉ À LA CONSOMMATION HUMAINE :

ON ENTREPOSE , SERT , OFFRE EN VENTE , VEND , FOURNIT , PRÉPARE , CONDITIONNE OU TRANSFORME DES ALIMENTS , DE LA GLACE
 OU D'AUTRES PRODUITS TELS QUE DES VIANDES , DES PRODUITS CARNÉS , DES OEUFS , DES PRODUITS LAITIERS , DES SUCCÉDANÉS DE PRODUITS LAITIERS ,
 DES PRODUITS MARINS , DES PRODUITS D'EAU DOUCE , DES PRODUITS VÉGÉTAUX , DE L'EAU EMBOUTEILLÉE , DE L'EAU AU VOLUME ,
 DES REPAS OU COLLATIONS DESTINÉ(E)(S) À LA CONSOMMATION HUMAINE .

- ALIMENT DESTINÉ AUX ANIMAUX :

ON Y MANIPULE : DES ALIMENTS , DES CONTENANTS D'ALIMENTS , DES PRODUITS IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE ,
 DES PRÉMÉLANGES MÉDICAMENTEUX , DES ALIMENTS MÉDICAMENTEUX DESTINÉS AUX ANIMAUX .

- ON Y ABAT DES ANIMAUX . ON Y FAIT LA TRAITE DU TROUPEAU . ON PRÉLÈVE , GARDE , DISTRIBUE , UTILISE OU FAIT LE COMMERCE
DE LA SEMENCE ANIMALE .- ON CONSTATE LA PRÉSENCE D'UN (D') ANIMAL(AUX) .

TYPE	NOMBRE
chiens, chiots	80, 81

IL Y A UN (DES) BORDEREAU(X) DE CUEILLETTE DATÉ(S) DU (DES)

(AAAA-MM-JJ)

ET PRÉSENCE DE LAIT DANS LE RÉSERVOIR .

(AAAA-MM-JJ)

3. ACTIVITÉS EN COURS LORS DE LA VISITE , PRODUITS , OBJETS , ÉQUIPEMENTS , LIEUX OU VÉHICULES .

DES PHOTOS ONT ÉTÉ PRISES PAR :

Lise MICHAUD

PREMIER AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A B C D E F

NOM
MICHAUD

PRÉNOM
Lise

AGENT DE LA PAIX

MATRICULE
[REDACTÉ]

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI
QUALITÉ : Inspectrice

DATE (AAAA-MM-JJ)
2023-02-17

SIGNATURE
[REDACTÉ]

DEUXIÈME AGENT ATTESTATION

J'AI PERSONNELLEMENT CONSTATÉ LES FAITS MENTIONNÉS EN : A B C D E F

NOM
BORDELEAU

PRÉNOM
Myriam

AGENT DE LA PAIX

MATRICULE
[REDACTÉ]

PERSONNE CHARGÉE DE L'APPLICATION DE LA LOI
QUALITÉ : Inspectrice

DATE (AAAA-MM-JJ)
2023-02-03

SIGNATURE
[REDACTÉ]

RI ou PCO no: 363868 Photo no: 1

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

A-2



RI ou PCO no: 363868 Photo no: 2

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 363868 Photo no: 3

Rapport d'inspection no: 3520611

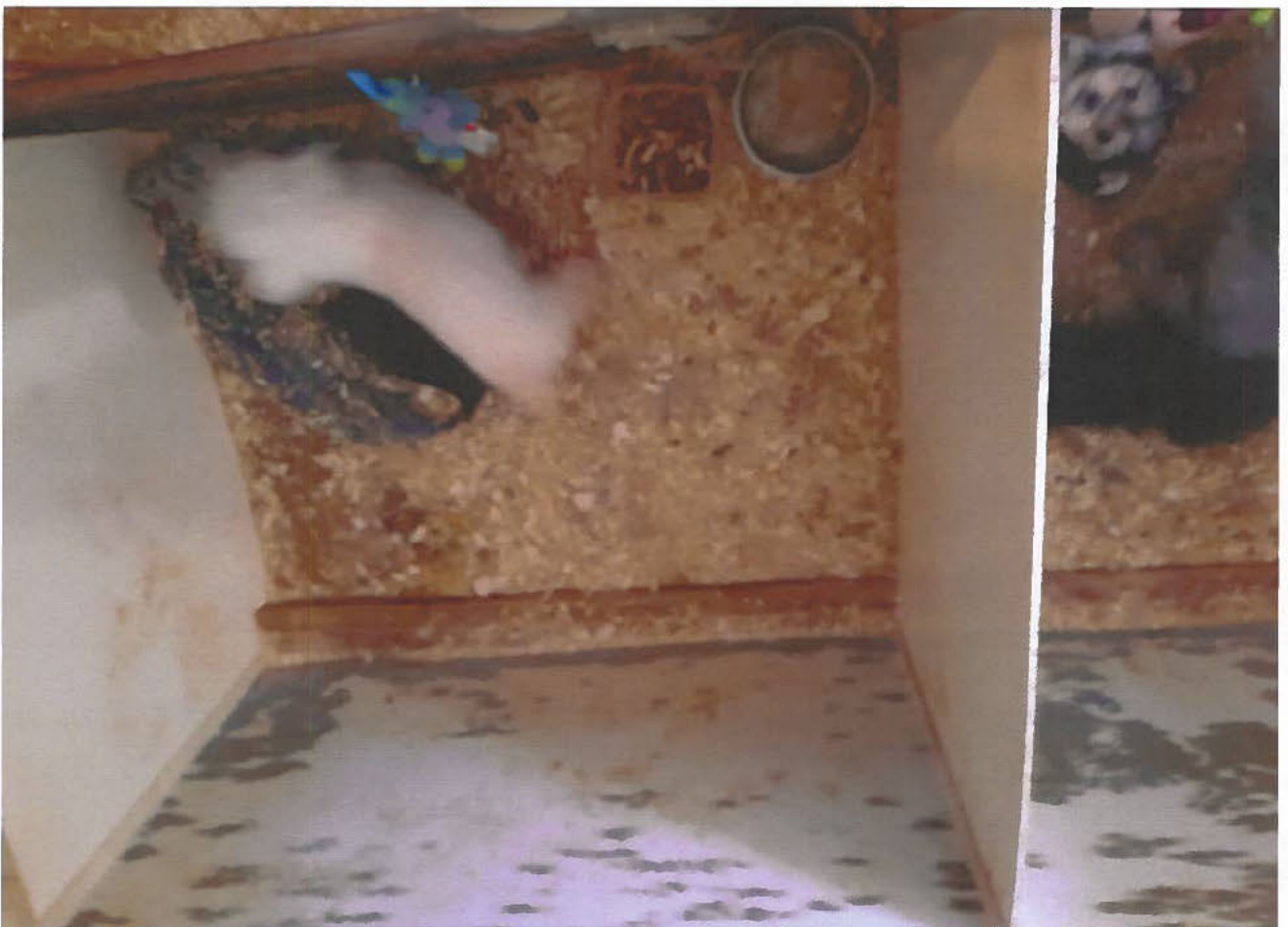
Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



RI ou PCO no: 363868 Photo no: 4

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

RI ou PCO no: 363868 Photo no: 5

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363868 Photo no: 6

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 363868 Photo no: 7

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



RI ou PCO no: 363868 Photo no: 8

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

RI ou PCO no: 363868 Photo no: 9

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363868 Photo no: 10

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 363868 Photo no: 11

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363868 Photo no: 12

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

RI ou PCO no: 363868 Photo no: 13

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363868 Photo no: 14

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

RI ou PCO no: 363868 Photo no: 15

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363868 Photo no: 16

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 363868 Photo no: 17

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



RI ou PCO no: 363868 Photo no: 18

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____

Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice

RI ou PCO no: 363868 Photo no: 19

Rapport d'inspection no: 3520611

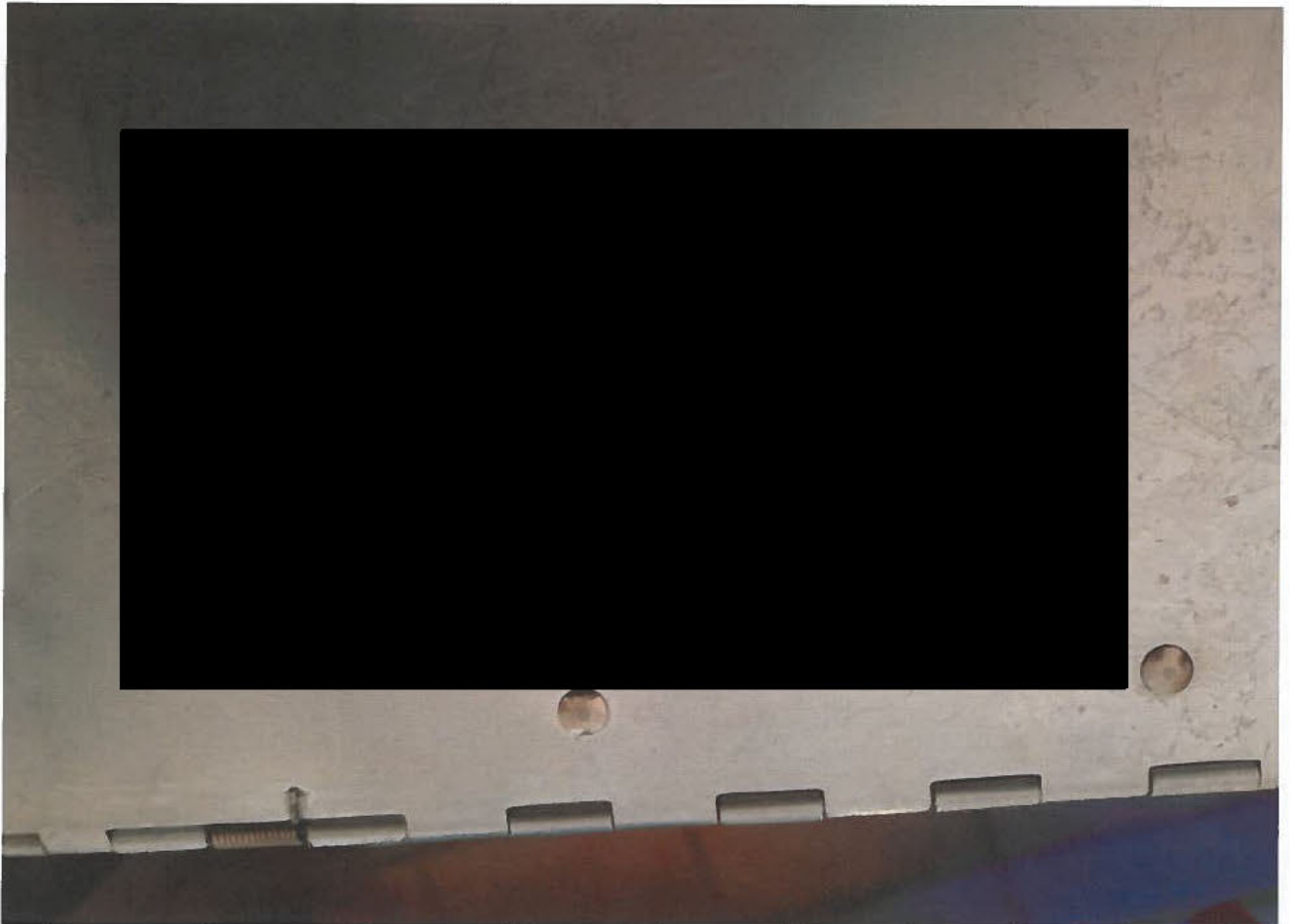
Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____



Copie conforme à l'original le 2022-12-07
par Lise Michaud, inspectrice



RI ou PCO no: 363868 Photo no: 20

Rapport d'inspection no: 3520611

Date de l'infraction: 2022-11-24

Photo prise par: Lise Michaud

Signature : _____